

**Demande d'examen au cas par cas préalable  
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

N° 14734\*03

Ministère chargé de  
l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception : <b>14/09/2017</b>	Dossier complet le : <b>14/09/2017</b>	N° d'enregistrement : <b>2017-5351</b>
1. Intitulé du projet		
Projets BAHIA 1 et BAHIA 2 sur le site de la Maison de Santé Protestante (MSP) de Bordeaux-Bagatelle, commune de Talence (33)		
2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)		
<b>2.1 Personne physique</b>		
Nom	Prénom	
<b>2.2 Personne morale</b>		
Dénomination ou raison sociale	Fondation Bagatelle	
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	Monsieur Gabriel MARLY - Président du Conseil d'Administration de la Fondation Bagatelle	
ROS / SIRET	7 8 2   0 2 1   3 0 7   0 0 0   1 5	Forme juridique : Fondation
<i>Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1</i>		
3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet		
N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>	
Rubriques n° 17 (prélèvement d'eau souterraine en ZRE), 39 (surface de plancher et terrain d'assiette) et 41 (aires de stationnement ouvertes au public)	La construction des projets pourra nécessiter des rabattements de nappe temporales pouvant concerner l'aquifère oligocène classé en ZRE. Les surfaces créées sont comprises entre 10 000 et 40 000 m <sup>2</sup> sur une emprise de l'ordre de 10 500 m <sup>2</sup> , le site de la MSP de Bordeaux-Bagatelle présentant une superficie totale d'environ 6,1 hectares. Il est prévu la création d'environ 270 places de parking.	
4. Caractéristiques générales du projet		
<i>Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire</i>		
<b>4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition</b>		
Les opérations d'aménagement portent sur deux projets, "BAHIA 1" et "BAHIA 2".		
Projet "BAHIA 1" Construction d'un pôle administratif et de consultations médical (environ 5 460 m <sup>2</sup> de Surface De Plancher ou SDP) sur une emprise d'environ 3 500 m <sup>2</sup> .		
Projet "BAHIA 2" Restructuration (environ 6 560 m <sup>2</sup> de SDP et extension (environ 16 920 m <sup>2</sup> de SDP de l'hôpital existant, nécessitant la démolition du bâtiment de l'horloge (hors façade remarquable qui sera conservée et intégrée au projet).		

#### 4.2 Objectifs du projet

Les projets "BAHIA 1" et "BAHIA 2" s'inscrivent dans le cadre du déplacement des activités de l'Hôpital d'Instruction des Armées (HIA) Robert Picqué (commune de Villenave d'Ornon) vers le site de la MSP de Bordeaux-Bagatelle à Talence.

Les objectifs du projet sont donc d'assurer l'offre de soins des deux établissements hospitaliers au sein d'un site unique. Ils permettront ainsi de répondre à la fréquentation accrue du pôle hospitalier liée au rapprochement des deux structures.

#### 4.3 Décrivez sommairement le projet

##### 4.3.1 dans sa phase travaux

Concernant l'opération « BAHIA 1 », le phasage prévisionnel des travaux est le suivant :

- terrassement généraux en janvier, février et mars 2018 ;
- fondations spéciales en mars-avril 2018 (fondations profondes type pieux tarière creuse ancrés au sein du substratum calcaire, ferrailés toute hauteur, et des parois berlinoises dans la hauteur du parking) ;
- gros œuvre d'avril à septembre 2018 ;
- corps d'états techniques d'août 2018 à février 2019 ;
- second œuvre de septembre 2018 à février 2019.

Pour l'opération « BAHIA 2 », la durée prévue pour les travaux est de 35 mois dont :

- 10 mois pour les travaux de démolition ;
- 6 mois pour la construction de la barre énergie (bâtiment comprenant les organes de fourniture d'énergie du site, notamment la nouvelle chaufferie centrale de l'établissement et les nouvelles sources de remplacement électrique de la boucle HT du site) ;
- 20 mois pour la construction de l'extension ;
- 8 mois pour la phase de restructuration des bâtiments conservés.

##### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

En exploitation, le projet fonctionnera comme un établissement hospitalier classique :

- pôle administratif et de consultations médicales pour le bâtiment "BAHIA 1" ;
- hôpital pour le bâtiment "BAHIA 2".

Les bâtiments accueilleront donc les travailleurs (personnel médical, administratif, technique - maintenance, entretien, cantine, etc.), les patients et les visiteurs.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Autorisation temporaire au titre de la Loi sur l'Eau (rubrique 1.3.1.0) pour les opérations de rabattement pouvant nécessiter un pompage dans une nappe assimilable à l'Oligocène protégé (seuil de 8 m<sup>3</sup>/h).

Les rabattements prévus font l'objet d'un dossier réglementaire au titre de la Loi sur l'Eau.

La rubrique 2.1.5.0 n'est pas concernée par le projet, les eaux pluviales étant rejetées vers le réseau d'assainissement de Bordeaux Métropole après régulation des débits.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Site MSP	6,1 hectares
Emprise "BAHIA 1"	Environ 3 500 m <sup>2</sup>
SDP "BAHIA 1"	Environ 5 460 m <sup>2</sup>
Parking "BAHIA 1"	75 places
Emprise "BAHIA 2"	Environ 7 000 m <sup>2</sup>
SDO "BAHIA 2"	Environ 23 480 m <sup>2</sup> (extension + restructuration)
Parking "BAHIA 2"	196 places

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

203 route de Toulouse  
33400 TALENCE

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 0 0° 34' 34" 08 Lat. 4 4° 4 8' 2 9" 25

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a, 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ "

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui  Non

Le projet général consiste en la construction d'un bâtiment neuf (projet "BAHIA 1") et en la restructuration et l'extension de l'hôpital existant. Les travaux d'extension nécessiteront la démolition du bâtiment de l'horloge.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF la plus proche (ZNIEFF de type I, Mare du bois de Thouars) est localisée à plus de 2 kilomètres au sud-ouest du site étudié.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Talence n'est pas située en zone de montagne.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone couverte par un arrêté de protection de biotope la plus proche est localisée à près de 20 kilomètres au nord-ouest : site d'Azuré de la Sanguisorbe de Lesqueblanque.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Talence n'est pas concernée par la Loi Littoral.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Talence n'est pas située dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le nouveau Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) de la Gironde a été approuvé le 17/11/2015. Il porte sur les voies routières supportant un trafic annuel > 3 millions de véhicules et ferroviaires dont le trafic annuel est > 30 000 passages soit : RN10, 89, 230, 250 et 524 - A10, 62, 89, 63, 630, 631 et 660 et réseau ferroviaire entre la gare Bordeaux-Saint-Jean et la limite du département de la Dordogne et entre Bordeaux et la bifurcation avec la ligne Lamothe-Arcachon.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon. Il n'est pas non plus concerné par la présence d'un monument historique ou ses abords. Quelques éléments bâtis remarquables identifiés au PLU sont présents dans un rayon de 500 mètres autour du site de projet. Le site Bagatelle fait l'objet de prescriptions particulières porté au Plan Local d'Urbanisme au titre de la protection du patrimoine bâti, architectural et paysager.

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas concerné par la présence de zones humides ayant fait l'objet d'une délimitation. La potentialité de présence de zones humides semble faible, notamment au regard de la végétation (pas de végétation spontanée caractéristique des zones humides) et des niveaux de nappe relevés (plus de 4 mètres de profondeur en période de hautes eaux).
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Talence n'est pas couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT).
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas recensé dans les bases de données BASIAS ou BASOL.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Talence est concernée par une zone de répartition des eaux pour l'aquifère "Oligocène à l'ouest de la Garonne", la cote de référence étant fixée à 20 mètres NGF
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le captage AEP le plus proche du site de projet est localisé à environ 1,3 kilomètre au sud (forage Bègles 2). Les ouvrages AEP, qui captent des ressources profondes et bien protégées, disposent de périmètres de protection rapprochée d'emprise réduite.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site inscrit le plus proche est localisé à près de 4 kilomètres au sud (château de Sallegourde et son parc).
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche est le site FR7200700 "La Garonne" localisé à plus de 3 kilomètres à l'est du site de projet.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche est localisé à plus de 2,5 kilomètres à l'est du site de projet (château de Franc, son parc et ses abords).

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Compte tenu de la construction de niveaux enterrés (R-1,5 pour "BAHIA 1" et R-2,5 pour "BAHIA 2"), le projet est susceptible d'engendrer des prélèvements d'eau souterraine en phase chantier. Les nappes potentiellement concernées sont : - la nappe surperficielle contenue dans les remblais et les formations alluvionnaires ; - la nappe de l'Oligocène contenue dans les calcaires à Astéries. Cet aspect du projet est traité dans un dossier réglementaire au titre de la Loi sur l'Eau (autorisation temporaire).
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les niveaux enterrés sont susceptibles de recouper la nappe en période de hautes eaux. Les modifications prévisibles sur les masses d'eau souterraines consistent en rehausse du niveau piézométrique à l'amont hydrogéologique des structures enterrées, et une baisse à l'aval.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Compte tenu des excavations prévues pour la réalisation des niveaux enterrés, le projet sera excédentaire en matériaux.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Compte tenu des excavations prévues pour la réalisation des niveaux enterrés, le projet ne sera pas déficitaire en matériaux et n'utilisera donc pas les ressources naturelles du sol ou du sous-sol.
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet « BAHIA 1 » s'implante au droit d'une parcelle boisée de parc, au sein d'un milieu urbain dense. On note sur ce secteur la présence d'un arbre favorable aux chiroptères qui sera impacté par le projet. Le projet « BAHIA 2 » s'implante quant à lui en grande partie au droit de l'actuel hôpital. L'emprise du projet ne concerne que des habitats semi-naturels et artificialisés, sans enjeu écologique particulier. On note l'absence de zonages au droit du site (ZNIEFF, corridor écologique...) et de continuités écologiques d'après le Schéma Régional de Cohérence Ecologique.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le statut de protection de la zone Natura 2000 "La Garonne" repose sur la présence d'espèces d'intérêt communautaire (9 espèces de poissons et 1 espèce de plante). Compte tenu de la distance tampon entre la Garonne et la parcelle d'aménagement (3 kilomètres), l'opération ne présente pas d'emprise directe sur les habitats naturels des bords de Garonne, notamment les stations d'Angélique des estuaires (plante participant au classement en zone Natura 2000), ni sur la faune piscicole. Le projet n'est pas susceptible d'avoir un impact sur un habitat et/ou une espèce inscrite au Formulaire Standard de Données du site "La Garonne".

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Compte tenu des distances mises en jeu, le projet n'est pas susceptible d'avoir des incidences sur les zonages d'inventaires et de protection du patrimoine naturel (ZNIEFF, Natura 2000, etc.), du paysage (monuments historiques, sites inscrits ou classés, etc.) ou sur les forages AEP. La construction du parking enterré pourra nécessiter des prélèvements dans la nappe protégée de l'Oligocène.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet engendra la consommation d'une partie du parc de la MSP Bagatelle qui n'a toutefois pas de statut agricole, naturel, forestier ou maritime.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les parcelles d'aménagement ne sont pas concernées par des risques technologiques extérieurs. Il faut noter que le projet « BAHIA 2 » est soumis à déclaration et à contrôle périodique au titre de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement. Il faut également noter la présence d'amiante dans les bâtiments existants.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'aléa de retrait-gonflement des argiles est qualifié de faible au droit du site d'étude. Le risque de remontée de la nappe est qualifié de faible. Le risque sismique est faible (niveau 2). Le site d'étude n'est pas soumis au risque d'inondation. Le projet n'est pas de nature à les amplifier.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	La circulation des usagers de la MSP de Bordeaux-Bagatelle peut générer des risques d'accidents de la circulation au niveau des voies d'accès principales. Un soin particulier a été porté sur les nouvelles entrées et sorties de véhicules afin de limiter les risques d'accidents. Les projets ne sont pas de nature à générer de risques sanitaires particuliers sur les avoisinants. Au sein du site, on peut noter des dispositions constructives visant à réduire les risques sanitaires inhérents à ce type de projet (développement bactérien, légionnelles, etc.).
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le déplacement des activités de l'hôpital Robert Picqué sur le site de la MSP de Bordeaux-Bagatelle à Talence génèrera une activité médicale accrue, et donc davantage de circulation de la part des usagers du site. Ainsi, sur la base du nombre de places de stationnement prévues, ce sont près de 300 véhicules qui sont susceptibles de circuler dans le secteur d'étude, en lien avec l'activité future. Cet impact est à relativiser, l'hôpital étant existant avec un parking actuel d'environ 150 places et un trafic déjà en place.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Le projet respecte l'arrêté du 25 avril 2003 relatif à la limitation du bruit dans les établissements de santé qui fixe les objectifs acoustiques pour ce type de bâtiment. Il est prévu un isolement acoustique des locaux qui permet aux bâtiments de fonctionner sans gêne des bruits extérieurs mais qui garantit également une protection suffisante contre les nuisances sonores provenant des constructions elles-mêmes pour le voisinage.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>De par sa nature, le projet n'engendrera pas d'odeur particulière. La mise en place de systèmes de ventilation performants garantit un bon confort olfactif intérieur et extérieur.</p> <p>En l'absence de rejets atmosphériques industriels, les seules nuisances olfactives pouvant concerner le projet sont liées à la circulation automobile sur les axes routiers voisins.</p> <p>Les indices de qualité de l'air relevés sur l'agglomération bordelaise en 2015 ont été bons à très bons 70 % de l'année.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet n'engendrera pas de vibrations particulières et n'est pas concerné par ce type de nuisance.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet engendrera des émissions lumineuses limitées, liées à l'éclairage des bâtiments, des voiries et aux phares des véhicules des usagers.</p> <p>Le projet sera également concerné par les émissions lumineuses liées à la circulation automobile sur les axes routiers voisins et aux éclairages publics.</p>
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet n'engendrera aucun rejet particulier dans l'air.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux pluviales seront rejetées au réseau public selon les règles en vigueur sur le territoire de Bordeaux Métropole (rejet calibré à 3 l/s/ha).</p> <p>La régulation des débits sera assurée par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la mise en place de toitures végétalisées sur environ 1 800 m<sup>2</sup> ;</li> <li>- la création d'un stockage enterré de 254 m<sup>3</sup> pour évacuation en gravitaire vers le réseau d'assainissement de Bordeaux Métropole.</li> </ul>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le fonctionnement du site engendrera des rejets d'eaux usées vers le réseau d'assainissement public. La station d'épuration prévue pour recevoir les effluents a une capacité de traitement résiduelle suffisante pour absorber ces flux supplémentaires (station Clos de Hilde à Bègles, saturation à 62 % en entrée pour le volume).</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'exploitation du site générera la production de déchets divers qui seront pris en charge dans les filières adéquates :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- production de déchets banals et de déchets verts liés à l'entretien des espaces verts du site ;</li> <li>- production de déchets dangereux, notamment les DASRI (Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux) et déchets chimiques dangereux ;</li> <li>- déchets radioactifs.</li> </ul>

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les incidences potentielles consistent en une dégradation du contexte paysager du site de la MSP de Bordeaux-Bagatelle qui présente aujourd'hui un parc arboré et des bâtiments remarquables et qui fait l'objet d'un zonage particulier porté au PLU.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La vocation médicale du site est conservée.  Il faut noter que l'activité hospitalière étant en place depuis plusieurs années, les impacts potentiels sont existants (nuisances sonores, déplacements, lumière, etc.) et seront essentiellement liés à la fréquentation accrue attendue sur le secteur.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

D'après les données de la DREAL Aquitaine et de la DDTM de la Gironde, les incidences du projet ne sont pas susceptibles de se cumuler avec d'autres projets connus ou existants au sens de la réglementation dans un rayon de 1 kilomètre autour des projets « BAHIA 1 » et « BAHIA 2 ».

Il est cependant à noter que trois projets d'aménagement sont prévus sur le site de l'actuelle MSP de Bordeaux-Bagatelle :

- l'aménagement de logements et commerces par COGEDIM ;
- l'aménagement d'une Maison d'Accueil Spécialisée (MAS) et d'une Maison de Santé pour Maladie Mentale (MSMM) par la fondation John Bost ;
- les projets « BAHIA » par la MSP Bordeaux-Bagatelle.

Les incidences cumulées potentielles sont les suivantes :

- consommation d'espaces naturels ;
- nuisances sonores cumulées des trois projets ;
- déplacements et stationnements cumulés des trois projets ;
- rejets des eaux pluviales vers le réseau d'assainissement de Bordeaux Métropole pour les projets "BAHIA" et "COGEDIM" ;
- cumul des déchets générés par les trois projets ;
- intégration paysagère des trois projets.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

L'analyse de l'environnement dans lequel s'inscrit le site a mis en évidence plusieurs enjeux potentiels :

- les enjeux écologiques relatifs à la présence d'espèces protégées, notamment des chiroptères et le Grand Capricorne. Le traitement de cette problématique peut être mutualisé avec les aménagements paysagers et notamment la plantation de boisements de compensation avec arbres adultes au sein du site, suffisamment mature pour accueillir des chiroptères ;
- les enjeux paysagers, le site de la MSP faisant l'objet de prescriptions paysagères particulières portées au PLU. Cet aspect est traité par le respect de la réglementation en vigueur : conservation des éléments remarquables (façades) et demandes de dérogations avec compensation pour les enjeux ne pouvant être évités (déclassements d'arbres remarquables) ;
- les eaux souterraines : des rabattements de nappe temporaires pourront s'avérer nécessaires. Ces rabattements peuvent potentiellement concerner la nappe protégées de l'Oligocène. Cette problématique est traitée via un dossier Loi sur l'Eau ;
- le bruit (présence d'axes routiers bruyants à proximité), cette problématique étant traité par une isolation acoustique adéquate des bâtiments ;
- les risques technologiques liés au statut d'ICPE de l'hôpital (déclaration et contrôle périodique) et à la présence de locaux à risques et d'amiante. Ces risques sont traités par l'application de dispositions constructives (éléments coupe-feux, organes de sécurité) et par le respect des règles de l'art pour les travaux de désamiantage.

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet d'aménagement étudié s'implante en zone urbaine dense, sur un site où l'activité hospitalière est déjà existante. Les enjeux patrimoniaux sont pris en compte dans le projet architectural, tout comme les enjeux relatifs au milieu naturel. Enfin, le secteur d'étude n'est pas concerné par des risques naturels particuliers. De ce fait, le projet pourrait être dispensé d'une étude d'impact.

### 8. Annexes

#### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

### Objet

Rapport RGHCSO01591-01 apportant des précisions sur les thèmes traités dans le présent formulaire.  
Ce document reprend le déroulé du présent formulaire.

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Talence

le 13/09/2017

Signature



**Maison de Santé Protestante  
de Bordeaux - Bagatelle**  
201 Rue Robespierre B.P. 50048  
33401 Talence Cedex  
Tél. 05 57 12 34 56 - Fax 05 56 37 20 21

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

# MSP DE BORDEAUX-BAGATELLE

203, route de Toulouse à Talence (33)

## Dossier de demande d'examen au cas par cas

Rapport

Réf : CGHCSO171633 / RGHCSO01591-01

GGR / HT / VBE

14/09/2017



## MSP DE BORDEAUX-BAGATELLE

203, route de Toulouse à Talence (33)

Dossier de demande d'examen au cas par cas

Objet de l'indice	Date	Indice	Rédaction		Vérification		Validation	
			Nom	Signature	Nom	Signature	Nom	Signature
Rapport	14/09/2017	01	G. GRELET		H. THOMAS		V. BERNARDINI	

Numéro de contrat / de rapport :	Réf : CGHCSO171633 / RGHCSO01591-01
Numéro d'affaire :	A41950
Domaine technique :	DR01
Mots clé du thésaurus	DOSSIER RÉGLEMENTAIRE CAS PAR CAS AMÉNAGEMENT IMMOBILIER

Agence Sud-Ouest • 4 Boulevard Jean-Jacques Bosc - Les portes de Bègles – 33130 Begles  
 Tél : 05.56.49.38.22 • Fax : 05.56.49.89.69 • [agence.de.bordeaux@burgeap.fr](mailto:agence.de.bordeaux@burgeap.fr)

## SOMMAIRE

Introduction .....	6
<b>1. Contexte .....</b>	<b>7</b>
<b>2. Localisation du projet.....</b>	<b>9</b>
<b>3. Description du projet.....</b>	<b>10</b>
3.1 Planning prévisionnel .....	10
3.2 Projet « BAHIA 1 » .....	13
3.3 Projet « BAHIA 2 » .....	14
<b>4. Occupation des sols.....</b>	<b>16</b>
4.1 Usages des sols .....	16
4.2 Zonages d'urbanisme .....	17
<b>5. Enjeux environnementaux .....</b>	<b>18</b>
5.1 Ressources en eau.....	18
5.2 Milieu naturel, flore et faune.....	19
5.2.1 Zonages de protection et d'inventaire du milieu naturel .....	19
5.2.2 Pré-diagnostic écologique.....	20
5.3 Risques et nuisances.....	23
5.3.1 Le bruit.....	23
5.3.2 Le risque d'inondation .....	24
5.3.3 Sismicité, mouvement de terrain et remontée de nappe .....	24
5.3.4 Pollution des sols .....	24
5.4 Paysage, architecture et patrimoine .....	24
5.5 Commodités et voisinage.....	26
5.5.1 Déplacements .....	26
5.5.2 Risques technologiques .....	26
<b>6. Incidences du projet.....</b>	<b>27</b>
6.1 Ressources .....	27
6.1.1 Eau souterraine.....	27
6.1.2 Matériaux .....	27
6.2 Milieu naturel .....	27
6.2.1 La faune et la flore .....	27
6.2.2 Natura 2000, ZNIEFF et zones humides .....	28
6.3 Risques.....	28
6.3.1 Risques technologiques .....	28
6.3.2 Risques naturels .....	29
6.3.3 Risques sanitaires.....	29
6.4 Nuisances.....	29
6.4.1 Déplacements .....	29
6.4.2 Bruit.....	31
6.4.3 Odeurs .....	31
6.4.4 Vibrations .....	31
6.4.5 Émissions lumineuses.....	31
6.5 Émissions.....	31
6.5.1 Rejets dans l'air.....	31
6.5.2 Rejets liquides.....	32
6.5.3 Effluents .....	32
6.5.4 Déchets.....	32
6.6 Patrimoine et cadre de vie.....	33
6.6.1 Projet « BAHIA 1 » .....	33
6.6.2 Projet « BAHIA 2 » .....	35

<b>7.</b>	<b>Incidences cumulées</b>	<b>37</b>
7.1	Prélèvements d'eau souterraine	37
7.2	Utilisation des ressources du sol et du sous-sol	37
7.3	Milieu naturel	37
7.4	Pollution	37
7.5	Bruit	38
7.6	Déplacements et stationnement	38
7.7	Émissions lumineuses	38
7.8	Eaux pluviales et usées	38
7.9	Déchets	38
7.10	Paysage	38
<b>8.</b>	<b>Synthèse</b>	<b>39</b>

## FIGURES

Figure 1 :	Localisation géographique du site étudié (source : IGN)	9
Figure 2 :	Déroulé d'aménagement prévisionnel du projet (source : MSP Bordeaux-Bagatelle)	12
Figure 3 :	Plan masse du projet « BAHIA 1 » (source : MSP Bordeaux-Bagatelle)	13
Figure 4 :	Plan masse du projet « BAHIA 2 » (source : MSP Bordeaux-Bagatelle)	14
Figure 5 :	Extrait des zonages réglementaires du PLU métropolitain 3.1 sur le secteur d'étude (source : Bordeaux Métropole)	17
Figure 6 :	Ouvrages exploitant les eaux souterraines dans un rayon de 500 mètres (source : BRGM)	18
Figure 7 :	Zonages naturels dans le secteur d'étude (source : DREAL Nouvelle-Aquitaine)	19
Figure 8 :	Noctule de Leisler (source : dessin © Delenclos, 2012)	21
Figure 9 :	Habitats et éléments remarquables pour la faune (source : Biotope)	22
Figure 10 :	Classement sonore des infrastructures de transport terrestre (source : Préfecture de la Gironde)	23
Figure 11 :	Site BASIAS (source : BASIAS)	24
Figure 12 :	Patrimoine à proximité du site d'étude (source : DRAC Aquitaine)	25
Figure 13 :	Protection du site de la MSP Bordeaux-Bagatelle portée au PLU (source : PLU 3.1)	25
Figure 14 :	Arrêt transports en commun et aménagements cyclables à proximité du site d'étude (source : Bordeaux Métropole)	26
Figure 15 :	Positionnement du projet par rapport au milieu naturel (source : Biotope)	28
Figure 16 :	Principe de gestion des flux de circulation (source : MSP de Bordeaux-Bagatelle)	30
Figure 17 :	Principe de gestion des déchets (source : MSP de Bordeaux-Bagatelle)	32
Figure 18 :	Façades nord et est de « BAHIA 1 » (source : MSP de Bordeaux-Bagatelle)	34
Figure 19 :	Insertion paysagère de « BAHIA 1 » (source : MSP de Bordeaux-Bagatelle)	35
Figure 20 :	Exemples de réalisation de maille perforée (source : MSP de Bordeaux-Bagatelle)	35
Figure 21 :	Façade de « BAHIA 2 » (source : MSP de Bordeaux-Bagatelle)	36
Figure 22 :	Insertion paysagère de « BAHIA 2 » (source : MSP de Bordeaux-Bagatelle)	36

## TABLEAUX

Tableau 1 : Principaux aménagements prévus par les opérations « BAHIA 1 » et « BAHIA 2 » .....	7
Tableau 2 : Rubriques applicables au projet .....	8
Tableau 3 : Parcelle cadastrale concernée par l'opération (source : cadastre.gouv.fr) .....	9
Tableau 4 : Caractéristiques des captages dans un rayon de 500 mètres autour du site (source : BRGM) .....	18
Tableau 5 : Présence avérée ou potentielle d'espèces protégées (source : Biotope) .....	21
Tableau 6 : Nomenclature ICPE applicable au projet (source : MSP Bordeaux-Bagatelle) .....	26

## ANNEXES

Annexe 1. Informations relatives au Maître d'ouvrage du projet	
Annexe 2. Plan de situation des parcelles d'aménagement du projet au 1/25 000 <sup>ème</sup>	
Annexe 3. Présentation photographique du site d'étude en date du 2 août 2017	
Annexe 4. Plans et coupes utiles à la compréhension du projet	
Annexe 5. Plan des abords du projet	
Annexe 6. Localisation du site étudié par rapport aux zones Natura 2000	
Annexe 7. Pré-diagnostic écologique	

## Introduction

Le présent document est un complément au formulaire réglementaire CERFA n° 14734\*03.

Il reprend le déroulé du CERFA et apporte, en tant que de besoin, des compléments descriptifs et graphiques aux différentes thématiques abordées dans le formulaire.

Il présente également les éléments exigés réglementairement en annexe du CERFA (annexes 1 à 6).

## 1. Contexte

L'Hôpital d'Instruction des Armées (HIA) Robert Picqué et la Maison de Santé Protestante (MSP) de Bordeaux-Bagatelle sont membres du Groupement de Coopération Sanitaire de moyens (GCS) « BAHIA ».

Ce partenariat se concrétise par un déplacement des activités de l'HIA Robert Picqué (implanté sur la commune de Villenave-d'Ornon) vers le site de la MSP de Bordeaux-Bagatelle qui occupe une superficie totale d'environ 6,1 hectares sur la commune voisine de Talence.

La Maison de Santé Protestante de Bordeaux-Bagatelle (les informations relatives au maître d'ouvrage de ce projet sont disponibles en **annexe 1**), prévoit ainsi sur son site de Talence :

- la construction d'un bâtiment neuf (pôle administratif et de consultations), ce projet étant intitulé « BAHIA 1 », sur une parcelle d'environ 3 500 m<sup>2</sup> ;
- la restructuration et l'extension de l'hôpital existant (projet « BAHIA 2 ») sur une emprise de l'ordre de 7 000 m<sup>2</sup>.

Dans ce cadre, sont notamment prévus les aménagements décrits dans le tableau suivant.

**Tableau 1 : Principaux aménagements prévus par les opérations « BAHIA 1 » et « BAHIA 2 »**

	BAHIA 1	BAHIA 2
Surfaces	Création de 5 460 m <sup>2</sup> de Surface De Plancher ou SDP	Création de 16 920 m <sup>2</sup> de SDP et restructuration de 6 560 m <sup>2</sup> de SDP, soit un total de 23 480 m <sup>2</sup> de SDP
Stationnements	75 places de stationnement pour le public en sous-sol. 6 places pour les taxis en RDJ. 5 places pour les véhicules sanitaires légers (VSL) en RDJ.	196 places de stationnement pour le public en sous-sol.

Il convient par ailleurs de noter les points suivants :

- la construction des niveaux de sous-sol prévus dans les projets « BAHIA 1 » et « BAHIA 2 » pourra nécessiter de rabattre temporairement les eaux souterraines. Ces opérations de rabattement sont susceptibles de concerner la nappe classée en Zone de Répartition des Eaux (ZRE) contenue dans les calcaires oligocènes avec des débits d'exhaure supérieurs à 8 m<sup>3</sup>/h ;
- l'hôpital de Bordeaux-Bagatelle correspond à une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) soumise à déclaration et à contrôle périodique au titre de différentes rubriques de la nomenclature.

Compte tenu de leurs caractéristiques, les aménagements prévus dans le cadre des opérations « BAHIA 1 » et « BAHIA 2 » relèvent de plusieurs rubriques de l'annexe à l'article R.122-2 du Code de l'Environnement, comme présenté dans le tableau suivant.

**Tableau 2 : Rubriques applicables au projet**

Catégorie d'aménagements, d'ouvrages et de travaux	Projet soumis à étude d'impact	Projet soumis à la procédure de cas par cas
17. Dispositifs de captage et de recharge artificielle des eaux souterraines (telles que définies à l'article 2.2 de la directive 2000/60/ CE).	Dispositifs de captage ou de recharge artificielle des eaux souterraines lorsque le volume annuel d'eaux à capter ou à recharger est supérieur ou égal 10 millions de m <sup>3</sup> .	[...] d) Dispositifs de captage des eaux souterraines en zone où des mesures permanentes de répartition quantitative instituées ont prévu l'abaissement des seuils, lorsque la capacité totale est supérieure ou égale à 8 m <sup>3</sup> /h.
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement, y compris ceux donnant lieu à un permis d'aménager, un permis de construire, ou à une procédure de zone d'aménagement concerté.	Travaux, constructions et opérations constitués ou en création qui créent une surface de plancher supérieure ou égale à 40 000 m <sup>2</sup> ou dont le terrain d'assiette couvre une superficie supérieure ou égale à 10 hectares.	Travaux, constructions et opérations d'aménagement constitués ou en création qui, soit créent une surface de plancher supérieure ou égale à 10 000 m <sup>2</sup> et inférieure à 40 000 m <sup>2</sup> et dont le terrain d'assiette ne couvre pas une superficie supérieure ou égale à 10 hectares, soit couvrent un terrain d'assiette d'une superficie supérieure ou égale à 5 hectares et inférieure à 10 hectares et dont la surface de plancher créée est inférieure à 40 000 m <sup>2</sup> .
	Les composantes d'un projet donnant lieu à un permis d'aménager, un permis de construire, ou à une procédure de zone d'aménagement concerté ne sont pas concernées par la présente rubrique si le projet dont elles font partie fait l'objet d'une étude d'impact ou en a été dispensé à l'issue d'un examen au cas par cas.	
41. Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs.		a) Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus.
		b) Dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs de 50 unités et plus.

Le projet d'aménagement « BAHIA » est donc soumis à la procédure d'examen au cas par cas au titre de ces différentes rubriques.

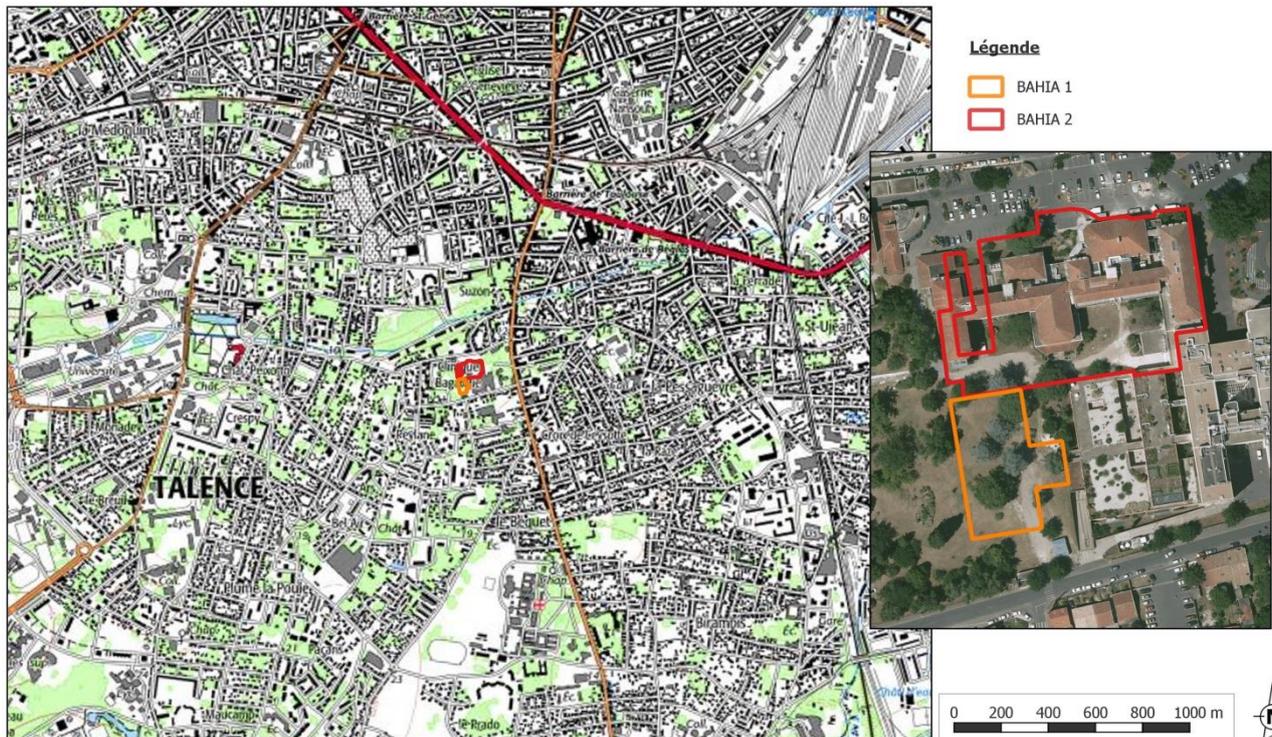
Compte tenu des régimes applicables au titre de la réglementation ICPE (déclaration et contrôle périodique), la rubrique n° 1 de l'annexe à l'article R.122-2 du Code de l'Environnement ne s'applique pas.

La présente note complète le formulaire CERFA de demande d'examen au cas par cas.

## 2. Localisation du projet

Le projet est localisé sur la commune de Talence dans le département de la Gironde (33). Plus précisément, il se situe au n° 203 de la route de Toulouse, sur une partie du domaine de l'actuelle Maison de Santé Protestante (MSP) de Bordeaux-Bagatelle, domaine d'une superficie totale d'environ 6,1 hectares.

Le plan de localisation est présenté en **figure 1**.



**Figure 1 : Localisation géographique du site étudié (source : IGN)**

Le projet « BAHIA 1 » concerne une emprise de l'ordre de 3 500 m<sup>2</sup> et l'emprise de l'opération « BAHIA 2 » représente environ 7 000m<sup>2</sup> :

- le futur bâtiment « BAHIA 1 » est implanté au sud-ouest de l'actuel hôpital, sur une parcelle actuellement non bâtie ;
- le projet « BAHIA 2 » concerne quant à lui une partie de l'hôpital existant qui est destinée à être démolie.

La parcelle d'accueil du projet est relativement plane (altitude moyenne de l'ordre de 14,30 mètres NGF).

Le site d'étude s'inscrit dans l'emprise de l'actuelle MSP Bordeaux-Bagatelle. Les alentours sont à vocation essentiellement résidentielle (logements individuels et collectifs) avec toutefois de nombreux commerces et services en front de la Route de Toulouse.

Le plan de localisation du projet à l'échelle 1/25 000<sup>ème</sup> figure en **annexe 2**. Le tableau suivant identifie la parcelle cadastrale actuellement concernée par l'opération.

**Tableau 3 : Parcelle cadastrale concernée par l'opération (source : cadastre.gouv.fr)**

Section	Numéro de parcelle	Superficie
AV	334 (en partie)	Environ 10 500 m <sup>2</sup>

### 3. Description du projet

#### 3.1 Planning prévisionnel

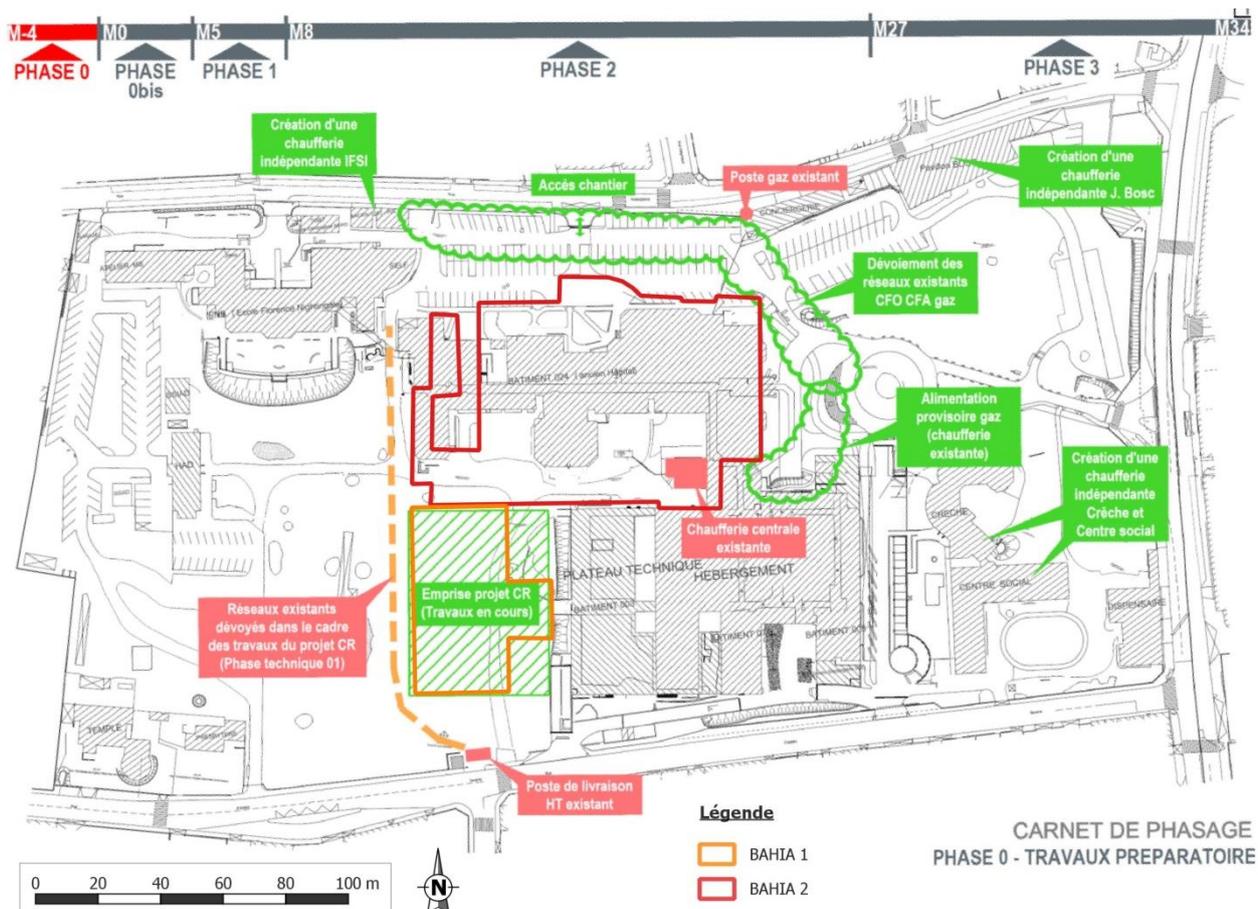
Concernant l'opération « BAHIA 1 », le phasage prévisionnel des travaux est le suivant :

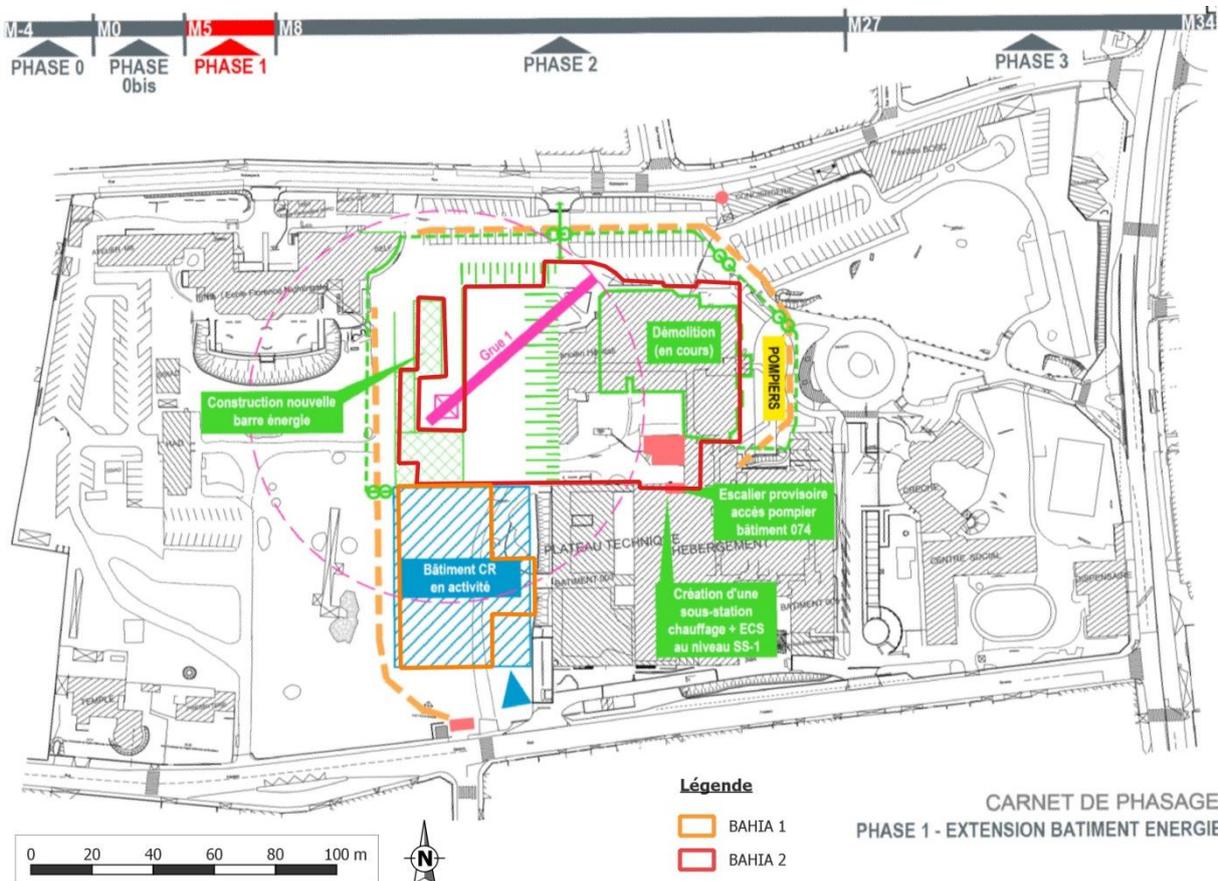
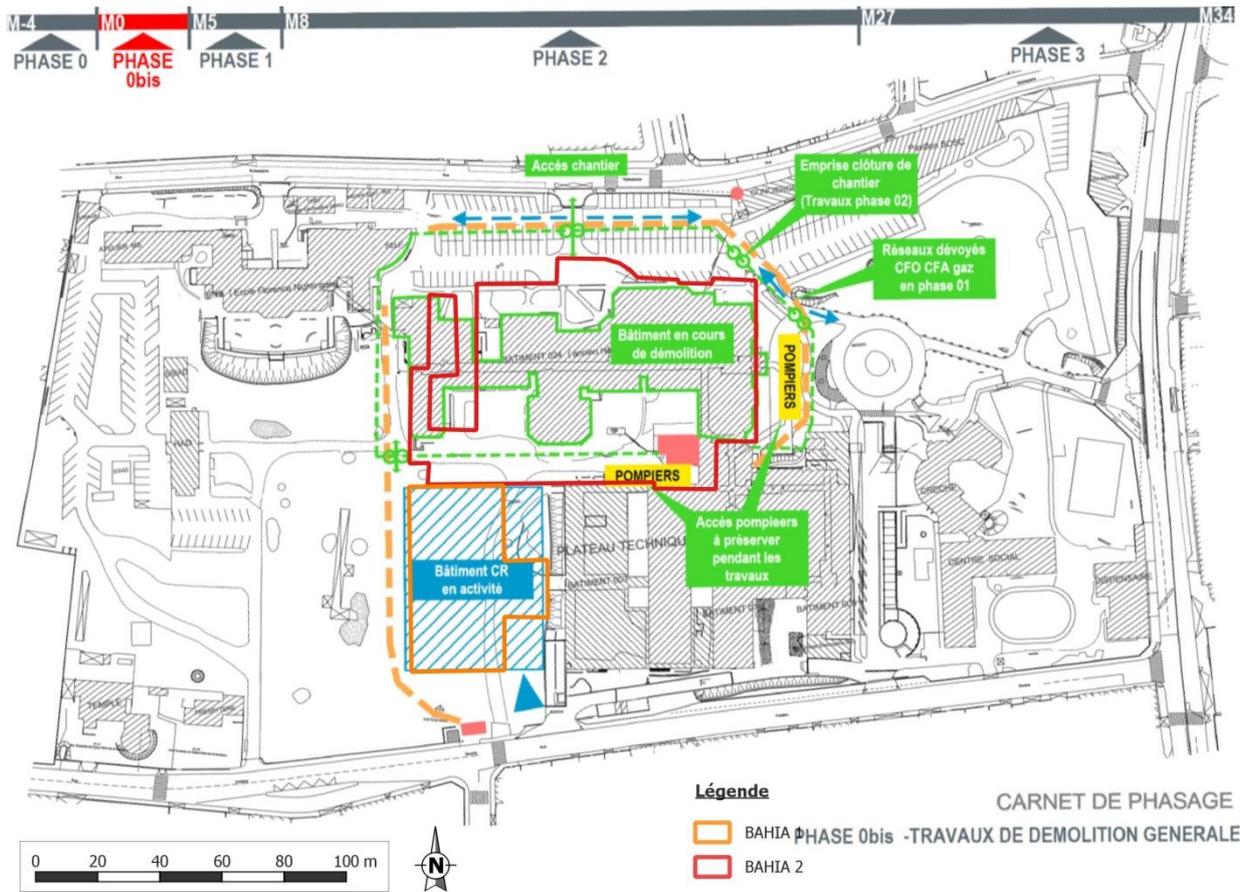
- terrassement généraux en janvier, février et mars 2018 ;
- fondations spéciales en mars-avril 2018 ;
- gros œuvre d'avril à septembre 2018 ;
- corps d'états techniques d'août 2018 à février 2019 ;
- second œuvre de septembre 2018 à février 2019.

Pour l'opération « BAHIA 2 », la durée prévue pour les travaux est de 35 mois dont :

- 10 mois pour les travaux de démolition (phase 0bis figure ci-dessous);
- 6 mois pour la construction de la barre énergie (phase 1) ;
- 20 mois pour la construction de l'extension (phase 2) ;
- 8 mois pour la phase de restructuration des bâtiments conservés (phase 3).

La figure suivante présente le déroulé d'aménagement prévisionnel du site étudié.





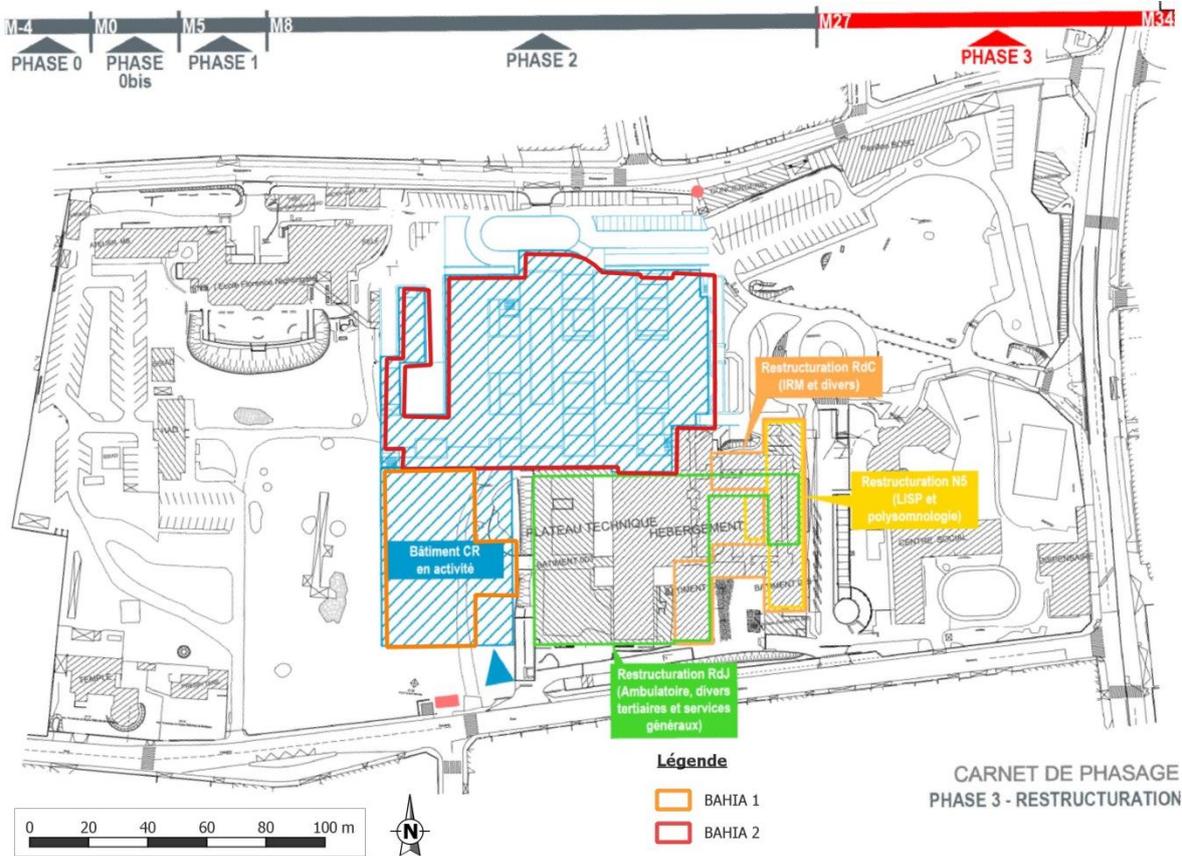
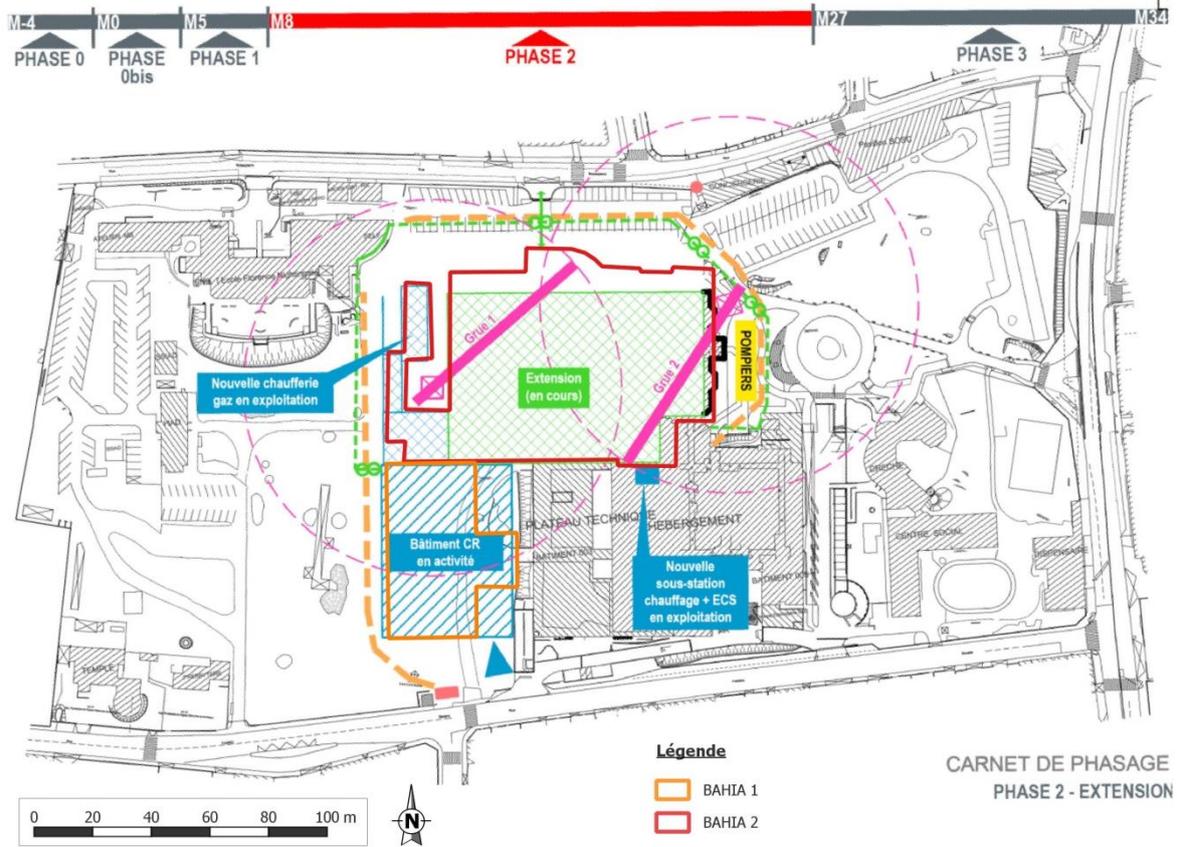


Figure 2 : Déroulé d'aménagement prévisionnel du projet (source : MSP Bordeaux-Bagatelle)

### 3.2 Projet « BAHIA 1 »

Le projet « BAHIA 1 » consiste en la construction d'un nouveau bâtiment servant de pôle administratif et de consultations sur la partie sud du site, directement accessible depuis la rue Frédéric Sevene.



**Figure 3 : Plan masse du projet « BAHIA 1 » (source : MSP Bordeaux-Bagatelle)**

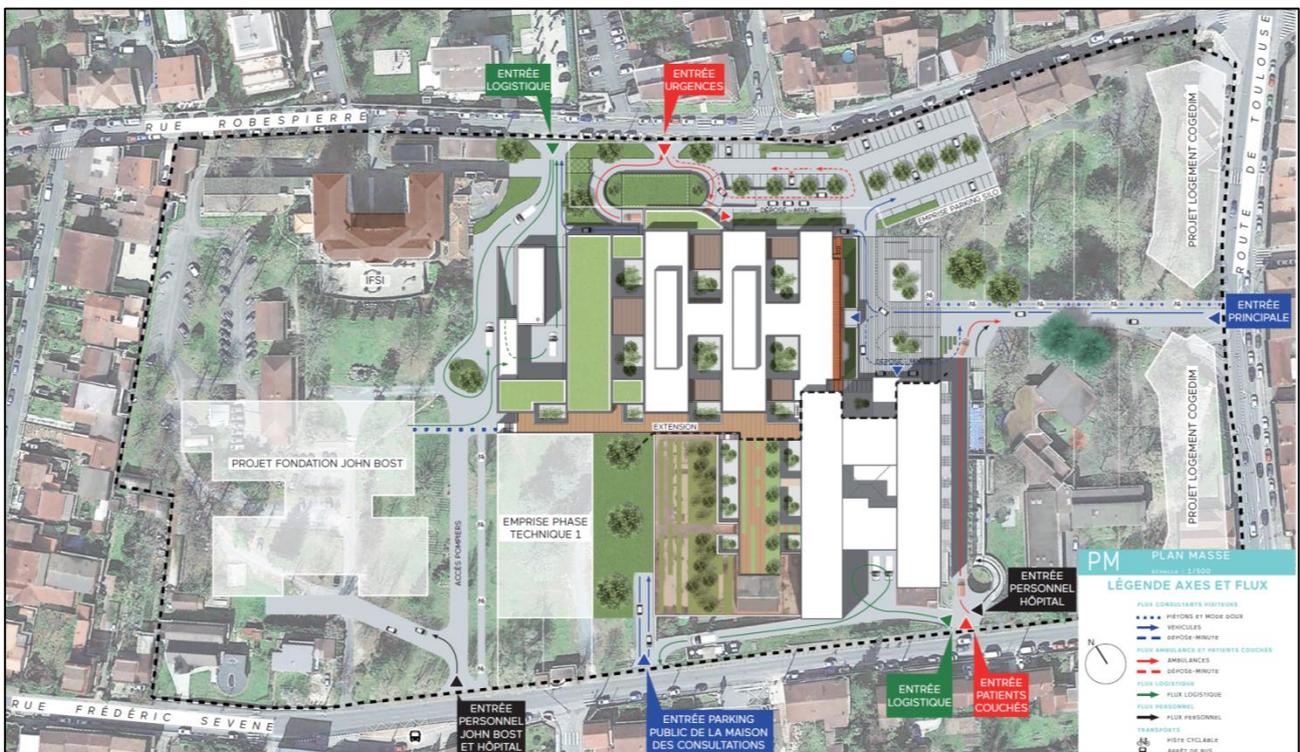
L'organisation fonctionnelle retenue consiste à implanter les 12 modules de consultation sur 3 niveaux (RDJ/RDC/R+1) :

- RDJ (niveau d'entrée) :
  - module 10 : urologie/gynécologie ;
  - module 11 : femmes-enfants ;
  - module 7 : mémoire gériatrie ; diabétologie, médecine interne ;
  - IRP, syndicats, logistique ;
- RDC :
  - module 6 : orthopédie ;
  - module 12 : consultations privées ;
  - module 1 : plaie et cicatrisation, chirurgie vasculaire et angiologie ;
  - module 2 : pneumologie, somnologie, cardiologie/sportif ;
  - module 3 : anesthésie, douleur ;

- R+1 :
  - module 8 : digestif, proctologie, stomathérapie ;
  - module 9 : hépato-gastroentérologie ;
  - module 5 : ORL, odontologie maxillo-faciale ;
  - module 4 : ophtalmologie ;
- R+2 : management ;
- R-1 : parking de 75 places et locaux techniques.

### 3.3 Projet « BAHIA 2 »

Le projet porte sur la construction d'un bâtiment d'environ 23 000 m<sup>2</sup> de SDP et d'un parking en sous-sol de 196 places.



**Figure 4 : Plan masse du projet « BAHIA 2 » (source : MSP Bordeaux-Bagatelle)**

La répartition des services par niveau est la suivante :

- R-2 : parking de 196 places à l'attention du public ;
- R-1 :
  - locaux techniques ;
  - stérilisation ;
  - cuisine ;
  - pharmacie ;
  - bionettoyage ;
  - biomédical ;
  - logistique ;

- RDJ :
  - secteur de naissance ;
  - bloc opératoire ;
  - endoscopie ;
  - hôpital de jour ;
  - tertiaire médical ;
  - DIM (Département d'Information Médicale) + DSI (Démarche de Soins Infirmiers) ;
- RDC :
  - réanimation, soins continus ;
  - urgences, imagerie ;
  - laboratoire ;
  - IRM ;
  - locaux prestataires ;
  - soins de support ;
- R+1 :
  - SSR (Soins de Suite et de Réadaptation) ;
  - UTRB (Unité de Traitement et de Réadaptation des Blessés) : SSR, MPR (Médecine Physique et de Réadaptation) et psychiatrie ;
  - plateau technique de rééducation ;
- R+2 : obstétrique et néonatalogie ;
- R+3 : locaux techniques (CTA + groupe froid), niveau non accessible au public.

Les plans et coupes utiles à la compréhension du projet figurent en **annexe 4**.

## 4. Occupation des sols

### 4.1 Usages des sols

Le site étudié s'inscrit dans l'emprise de la Maison de Santé Protestante de Bordeaux-Bagatelle, en bordure de la route de Toulouse. L'occupation des sols est caractérisée par la présence :

- d'espaces verts ;
- de parkings et de voiries ;
- d'un terrain de sport et de jeux pour enfants ;
- de bâtiments.



**Photographie 1 : Vue du parc**



**Photographie 2 : Entrée de la MSP route de Toulouse**

Le voisinage de la MSP de Bordeaux-Bagatelle est essentiellement composé de logements individuels et collectifs, avec également une représentation commerciale importante le long de la route de Toulouse.



**Photographie 3 : Logements collectifs**



**Photographie 4 : Station-service Intermarché**

Des photographies de l'environnement éloigné et rapproché du site d'aménagement sont présentées en **annexe 3**. Les usages des sols dans un rayon de 150 mètres autour du site d'étude sont synthétisés en **annexe 5**.



## 5. Enjeux environnementaux

Le site n'est pas localisé en zone de montagne et il n'est pas concerné par la « Loi Littoral » ou par la présence d'un parc national, d'un parc naturel marin, d'une réserve naturelle ou d'un parc naturel régional.

### 5.1 Ressources en eau

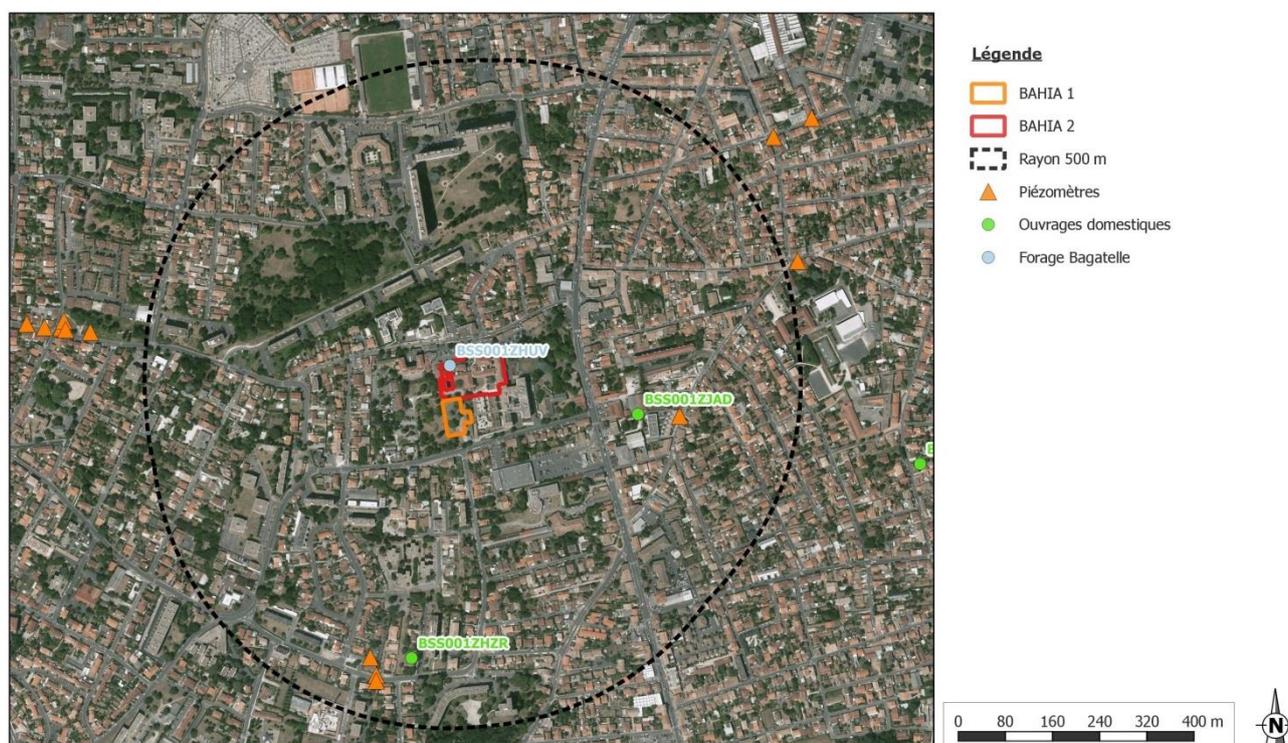
La commune de Talence est concernée par une zone de répartition des eaux pour l'aquifère « Oligocène à l'Ouest de la Garonne », code 230. La cote de référence est fixée à 20 mètres NGF.

Aucun périmètre de protection de captage pour l'alimentation en eau potable (AEP) ne recoupe les parcelles d'aménagement. Le captage AEP le plus proche est localisé à plus de 1 kilomètre au sud (commune de Bègles – forage Bègles 2). Le tableau suivant détaille les caractéristiques principales des ouvrages exploitant les eaux souterraines dans un rayon de 500 mètres autour du site étudié (ouvrage recensé comme opérationnel par le BRGM).

**Tableau 4 : Caractéristiques des captages dans un rayon de 500 mètres autour du site (source : BRGM)**

Type de captage	Référence du point de prélèvement	Nappe captée	Volume prélevé	Distance et position hydrogéologique par rapport au site
Eau collective	BSS001ZHUV	Oligocène	140 m <sup>3</sup> /j	170 m à l'O, amont hydrogéologique supposé
Eau individuelle	BSS001ZJAD	Oligocène	-	80 m à l'E, aval hydrogéologique supposé
Eau individuelle	BSS001ZHZR	Oligocène	-	500 m au SO, latéral hydrogéologique supposé

La figure suivante permet de localiser ces ouvrages.



**Figure 6 : Ouvrages exploitant les eaux souterraines dans un rayon de 500 mètres (source : BRGM)**

## 5.2 Milieu naturel, flore et faune

### 5.2.1 Zonages de protection et d'inventaire du milieu naturel

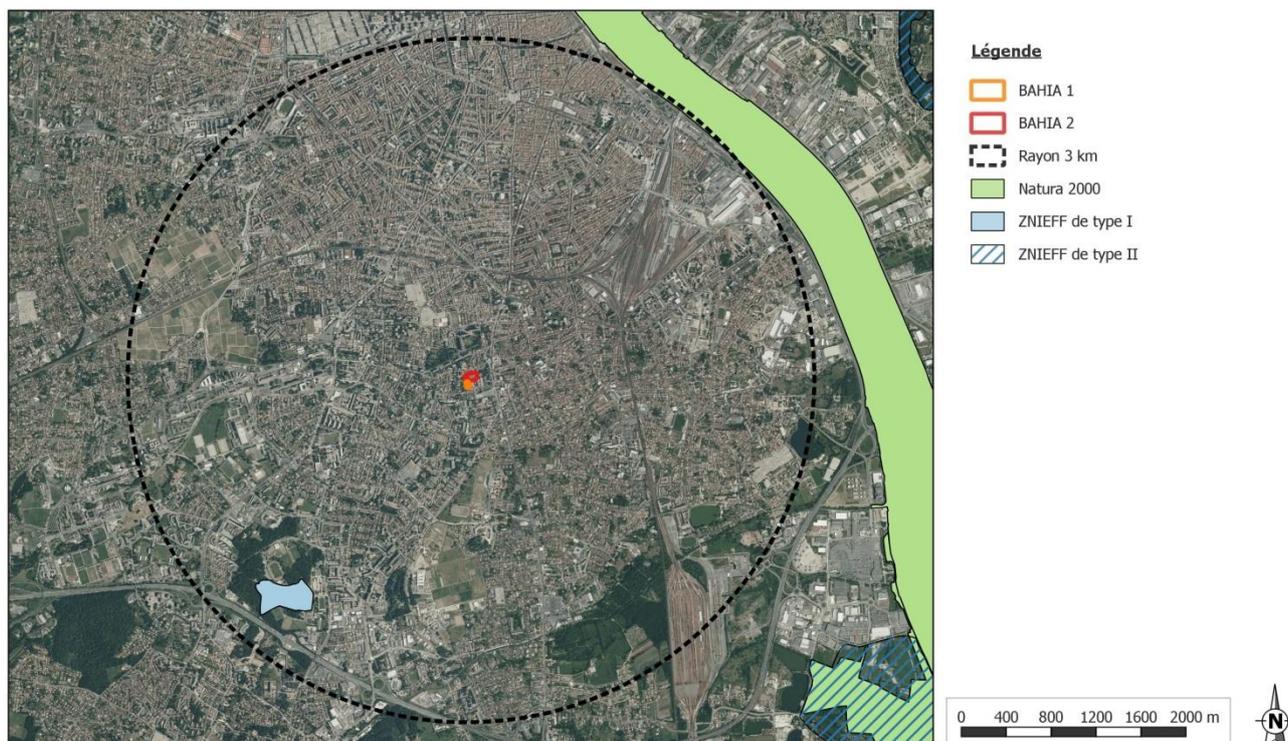
#### 5.2.1.1 ZNIEFF et Natura 2000

Le site d'étude est compris dans une matrice urbaine dense. Aucun réservoir de biodiversité ou corridor écologique n'est concerné directement par son périmètre ou est susceptible d'être impacté par le projet.

Le site d'étude n'est pas localisé au sein d'une ZNIEFF. Le zonage de ce type le plus proche est localisé à plus de 2 kilomètres au sud-ouest du site d'étude (ZNIEFF de type I, Mare du bois de Thouars).

Le site d'étude n'est pas non plus implanté dans un site Natura 2000. La zone Natura 2000 la plus proche du secteur d'étude se situe à environ 3 kilomètres à l'est. Il s'agit du site « La Garonne » dont le code est FR7200700.

La figure suivante présente les zonages de protection et d'inventaire des milieux naturels recensés à quelques kilomètres du site étudié.



**Figure 7 : Zonages naturels dans le secteur d'étude (source : DREAL Nouvelle-Aquitaine)**

#### 5.2.1.2 Zones humides

Le site d'étude n'est localisé dans aucune zone humide identifiée par les administrations publiques de type RAMSAR, zones humides élémentaires ou cartographiées dans le cadre du SAGE « Estuaire de la Gironde et milieux associés ».

La potentialité de présence de zones humides semble faible, notamment au regard de la végétation (pas de végétation spontanée caractéristique des zones humides) et des niveaux de nappe relevés (plus de 4 mètres de profondeur en période de hautes eaux).

## 5.2.2 Pré-diagnostic écologique

Un pré-diagnostic écologique a été réalisé par le bureau d'études Biotope sur le site de la MSP de Bordeaux-Bagatelle de façon à détecter les éléments évidents du milieu naturel. Les investigations de terrain ont eu lieu entre le 4 et le 13 juillet 2017.

Les différents milieux du site d'étude ont été parcourus dans un objectif d'optimisation des observations d'espèces pouvant constituer un enjeu écologique et/ou ayant des implications réglementaires pour le projet d'aménagement. L'attention s'est notamment portée sur les milieux naturels ou artificiels susceptibles de constituer un support intéressant pour la biodiversité, en l'occurrence, dans le contexte de ce parc urbain, les arbres matures.

### 5.2.2.1 Principaux milieux présents

Les principaux milieux présents sur le site d'étude sont décrits ci-après.

#### ► Communautés sub-naturelles de parc

Pelouses régulièrement entretenues et piétinées, dominées par des graminées. Habitat dominant sur les espaces verts du site.



#### ► Parcelles boisées de parc

Espaces de pelouses avec grands arbres plantés, localisés en parties est et sud de la zone d'étude.



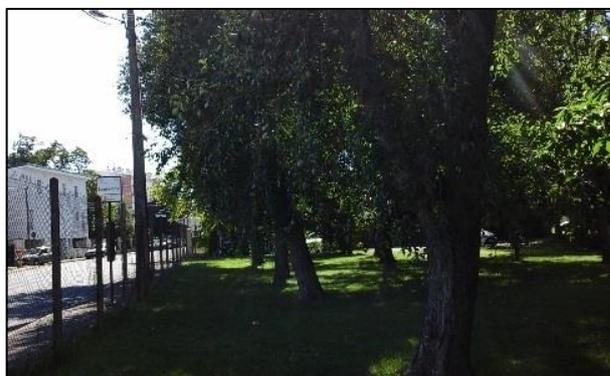
#### ► Massifs et parterres

Espaces très entretenus et comprenant des espèces horticoles herbacées mais aussi arbustives. Ils sont ponctuellement présents au sein des pelouses sous forme de massifs, sur un rond-point, ainsi qu'aux abords de certains bâtiments. Seuls les principaux ont été cartographiés.



#### ► Haies

Alignement d'arbres bordant le site, composé le plus souvent d'essences horticoles. Les haies les plus denses sont présentes à l'est et au sud de l'aire d'étude. Elles se limitent à quelques arbres au nord, côté rue Robespierre.



Les éléments constituant des enjeux écologiques importants et/ou ayant des implications réglementaires sont résumés dans le **tableau 5**.

**Tableau 5 : Présence avérée ou potentielle d'espèces protégées (source : Biotope)**

Espèce ou cortège d'espèces à enjeu	Niveau d'enjeu écologique	Règlementation
<b>Présence avérée</b>		
<p>Les chiroptères :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pipistrelle commune (<i>Pipistrellus pipistrellus</i>)</li> <li>• Pipistrelle de Kuhl (<i>Pipistrellus kuhlii</i>)</li> <li>• Noctule de Leisler (<i>Nyctalus leisleri</i>)</li> <li>• Murin à oreilles échancrées (<i>Myotis emarginatus</i>)</li> <li>• Groupe Pipistrelle de Kuhl/Nathusius</li> <li>• Groupe Sérotines/Noctules</li> </ul>  <p><b>Figure 8 : Noctule de Leisler (source : dessin © Delenclos, 2012)</b></p>	<b>Moyen</b> sur les arbres favorables au gîte – <b>Faible</b> sur les territoires de chasse (pelouses)	Protection Nationale / Annexe II Directive Habitats (Natura 2000) pour le Murin à oreilles échancrées
<p>Les insectes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Grand Capricorne (<i>Cerambyx cerdo</i>)</li> </ul>  <p><b>Photographie 5 : Trous d'émergence de Grand Capricorne observés sur site (source : Biotope)</b></p>	<b>Moyen</b>	Protection Nationale / Annexe II Directive Habitats (Natura 2000)
<b>Présence potentielle</b>		
<p>Les chiroptères :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Sérotine commune (<i>Eptesicus serotinus</i>)</li> <li>• Noctule commune (<i>Nyctalus noctula</i>)</li> <li>• Barbastelle d'Europe (<i>Barbastella barbastellus</i>)</li> </ul>	<b>Moyen</b>	Protection Nationale / Annexe II Directive Habitats (Natura 2000) pour la Barbastelle d'Europe

Le repérage de terrain a révélé des enjeux écologiques avérés liés à la présence d'un cortège de chauves-souris arboricoles et d'un insecte saproxylophage, le Grand Capricorne. Toutes ces espèces sont protégées ainsi que leurs habitats (les arbres matures à cavités essentiellement). D'autres espèces de chauves-souris constituant un enjeu écologique sont potentiellement présentes sur le site.

Le repérage de terrain a également mis en évidence la présence avérée ou potentielle d'espèces de faune protégées communes (Écureuil roux, cortège d'oiseaux communs des parcs et jardins).

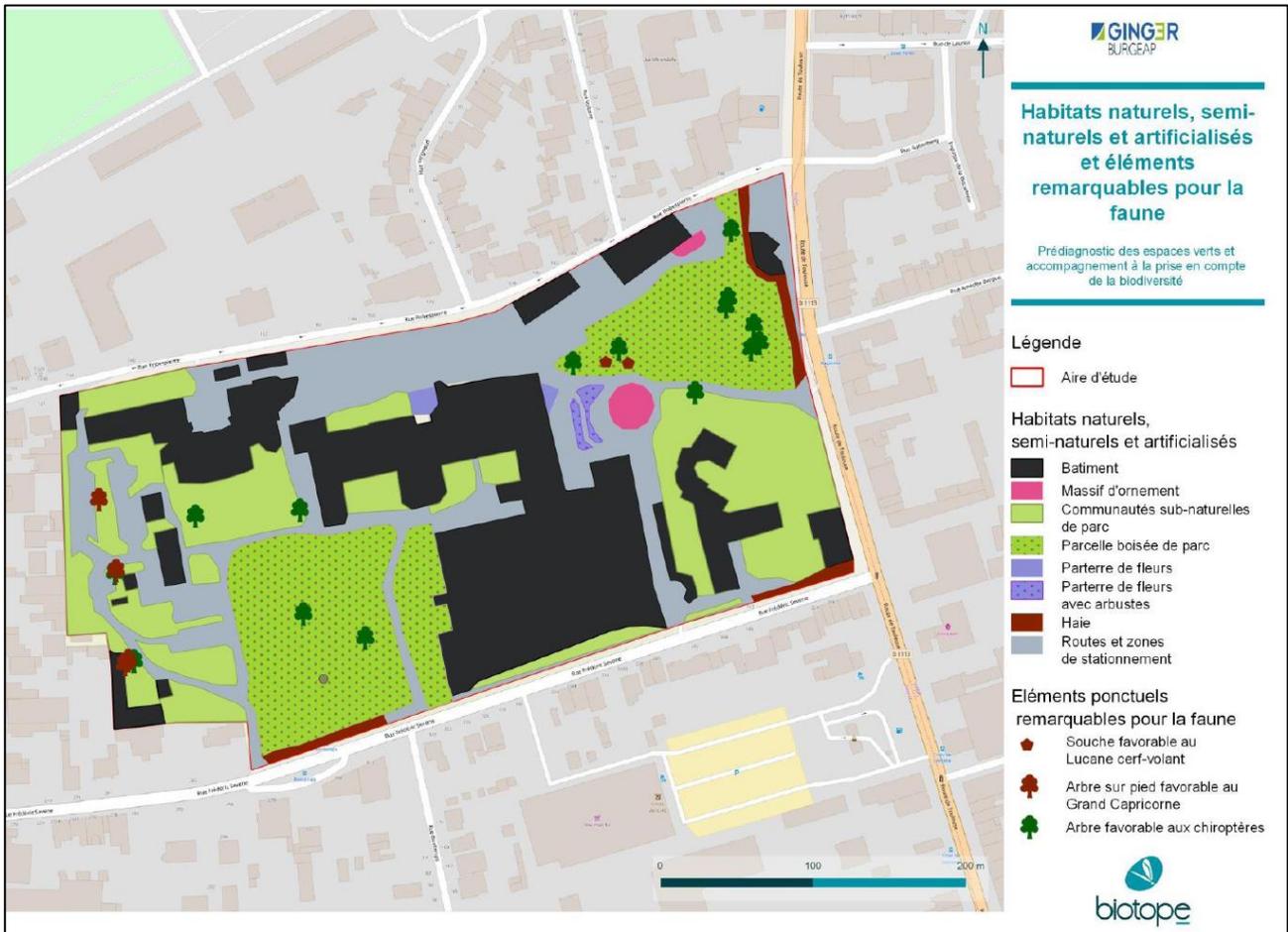
L'absence d'espèces végétales exotiques envahissantes qui nécessiteraient d'être prises en compte dans le projet est à noter.

Par ailleurs, on peut également noter les points suivants :

- les zonages du patrimoine naturel ne concernent pas le site d'étude ;
- aucun élément de Trame Verte et Bleue n'est à prendre en compte dans le projet. ;
- le repérage de terrain n'a révélé aucune zone humide.

L'intégralité du pré-diagnostic écologique figure en **annexe 7** du présent dossier.

La figure suivante synthétise les observations réalisées dans le cadre du pré-diagnostic écologique.



**Figure 9 : Habitats et éléments remarquables pour la faune (source : Biotope)**

## 5.3 Risques et nuisances

### 5.3.1 Le bruit

Le nouveau plan de prévention du bruit dans l'environnement de la Gironde a été approuvé le 17 novembre 2015. Il porte sur les voies routières supportant un trafic annuel supérieur à 3 millions de véhicules et ferroviaires dont le trafic annuel est supérieur à 30 000 passages soit :

- réseau routier national (RN 10, 89, 230, 250, 524), autoroutier (A 10, 62, 89, 63, 630, 631, 660) ;
- réseau ferroviaire entre la gare de Bordeaux Saint-Jean et la limite du département de la Dordogne et entre Bordeaux et la bifurcation avec la ligne Lamothe-Arcachon.

Dans le secteur d'étude, aucune voie routière ou voie ferrée n'est concernée par ce plan.

Par ailleurs, en application de l'article 13 de la loi n° 92-1444 du 31 décembre 1992, les infrastructures de transports terrestres sont classées en 5 catégories selon le niveau de bruit qu'elles engendrent, la catégorie 1 étant la plus bruyante. Un secteur affecté par le bruit est défini de part et d'autre de chaque infrastructure classée et présente une largeur définie de 10 mètres à 300 mètres selon la catégorie.

Sur le secteur d'étude, certaines infrastructures font l'objet de ce classement sonore, dont la route de Toulouse (catégorie 3, 100 mètres) et la rue Frédéric Sevene (catégorie 4, 30 mètres).

Les projets « BAHIA 1. » et « BAHIA 2 » sont en limite des secteurs affectés par le bruit des voies routières comme l'illustre la figure suivante.



**Figure 10 : Classement sonore des infrastructures de transport terrestre**  
(source : Préfecture de la Gironde)

### 5.3.2 Le risque d'inondation

Plusieurs documents relatifs au risque d'inondation sont disponibles sur le territoire de l'agglomération bordelaise :

- plan de prévention du risque d'inondation (PPRI) de 2005 actuellement en vigueur ;
- cartes d'aléa préfigurant le futur PPRI ;
- cartes d'aléa « débordement » et « submersion marine » du territoire à risque d'inondation (TRI) de Bordeaux.

Le site d'étude n'est concerné par aucun zonage relatif au risque d'inondation d'après ces différents documents.

### 5.3.3 Sismicité, mouvement de terrain et remontée de nappe

L'aléa sismique est qualifié de faible (niveau 2). Le risque de retrait-gonflement des argiles est qualifié de faible au droit du site. Le risque de remontée de nappe est également faible.

### 5.3.4 Pollution des sols

Le site d'étude n'est pas recensé dans les bases de données BASIAS (inventaire historique des sites industriels et activités de service) et BASOL (sites et sols pollués ou potentiellement pollués appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif).

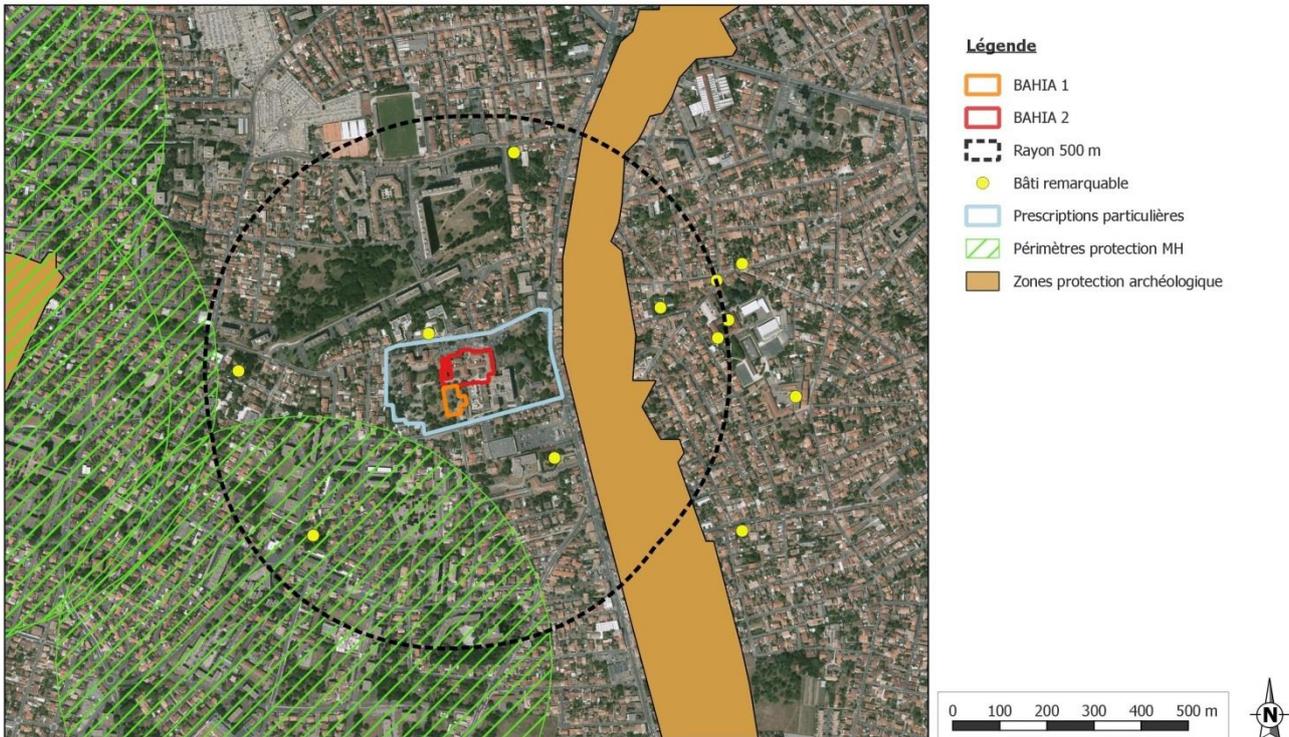


Figure 11 : Site BASIAS (source : BASIAS)

## 5.4 Paysage, architecture et patrimoine

Le site d'étude n'est pas localisé dans l'emprise du site classé à l'UNESCO du « Port de la Lune » et n'est pas concerné par une zone de protection archéologique. Il n'est pas non plus situé dans un périmètre de protection de monument historique.

Les sites inscrits et classés les plus proches sont localisés à plus de 2 kilomètres. On peut cependant noter la présence de quelques éléments bâtis remarquables dans un rayon de 500 mètres autour du site étudié.



**Figure 12 : Patrimoine à proximité du site d'étude (source : DRAC Aquitaine)**

Par ailleurs, la MSP de Bordeaux-Bagatelle fait l'objet de prescriptions particulières au titre de la protection du patrimoine bâti, architectural et paysager, prescriptions portées au Plan Local d'Urbanisme.

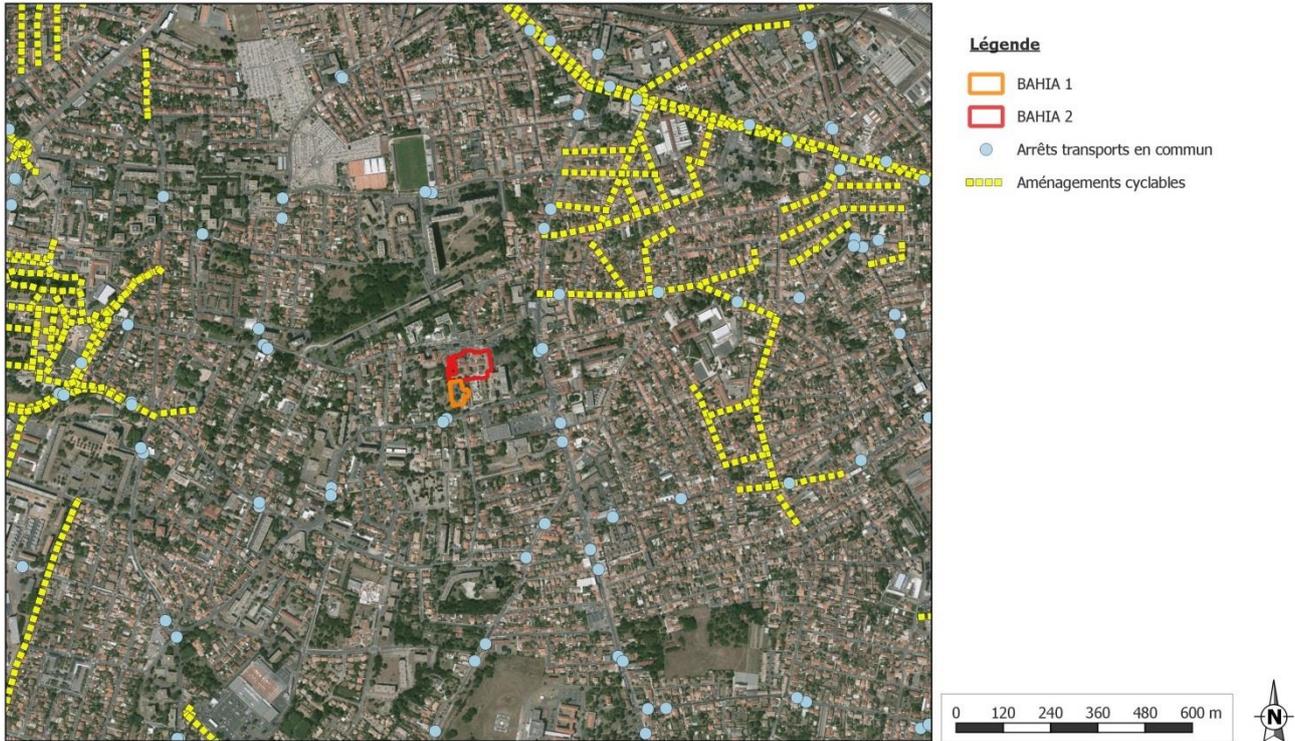


**Figure 13 : Protection du site de la MSP Bordeaux-Bagatelle portée au PLU (source : PLU 3.1)**

## 5.5 Commodités et voisinage

### 5.5.1 Déplacements

Le site de la MSP de Bordeaux-Bagatelle est localisé à proximité de plusieurs arrêts de bus et bénéficie également d'aménagements cyclables proches.



**Figure 14 : Arrêt transports en commun et aménagements cyclables à proximité du site d'étude (source : Bordeaux Métropole)**

### 5.5.2 Risques technologiques

Il faut noter que le projet « BAHIA 2 » est soumis à déclaration et à contrôle périodique au titre de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement pour les rubriques détaillées dans le **tableau 6**. Il faut également noter la présence d'amiante dans les bâtiments existants. Le site de la MSP de Bordeaux-Bagatelle n'est en revanche pas soumis à des risques technologiques extérieurs.

**Tableau 6 : Nomenclature ICPE applicable au projet (source : MSP Bordeaux-Bagatelle)**

Rubrique	Classement
4725-2 – Oxygène (emploi et stockage)	Déclaration
2910.2 – Combustion	
Gaz à effet de serre fluorés visés par le règlement (CE) n° 842/2006 ou substances qui appauvrissent la couche d'ozone visées par le règlement (CE) n° 1005/2009 (fabrication, emploi, stockage)	
2910-A-2 – Installations de combustion > 2 MW et < 20 MW	Contrôle périodique
4802-2-a – Groupes froids dont la charge totale cumulée en fluides frigorigènes des circuits dépasse 300 kg	
1432.2b – Stockage fioul – Liquides inflammables (capacité totale équivalente < 10 m <sup>3</sup> )	Non classée
2950.2 – Traitement et développement des surfaces photosensibles à base argentique	Non classée

## 6. Incidences du projet

### 6.1 Ressources

#### 6.1.1 Eau souterraine

Les projets « BAHIA 1 » et « BAHIA 2 » prévoient la construction de niveaux enterrés :

- R-1,5 pour « BAHIA 1 » ;
- R-2,5 pour « BAHIA 2 ».

Compte tenu de ses caractéristiques techniques, le projet est susceptible d'engendrer des prélèvements d'eau en phase chantier, les niveaux enterrés pouvant intercepter les eaux souterraines. Les nappes potentiellement concernées sont la nappe superficielle contenue dans les remblais et formations alluvionnaires, et la nappe de l'Oligocène contenue dans les calcaires à Astéries.

En phase d'exploitation, les structures enterrées seront protégées des eaux souterraines par la mise en œuvre d'un cuvelage avec revêtement d'imperméabilisation ou revêtement d'étanchéité. Aucun prélèvement des eaux souterraines n'est donc attendu.

Par ailleurs, aucun impact ne se fera ressentir sur la qualité des eaux souterraines du fait de l'existence du niveau enterré (structure étanche, collecte des eaux de ruissellement des rampes de parking qui ne rejoindront pas la nappe, etc.).

Le seul impact potentiel consiste en une modification locale de l'écoulement des eaux souterraines avec une légère rehausse de la piézométrie en amont des structures enterrées et une légère baisse en aval. Les données recueillies dans le cadre de la réalisation du dossier de demande d'examen au cas par cas n'ont pas mis en évidence d'usage particulier des eaux souterraines à proximité immédiate du projet (cf. paragraphe 5.1). Les variations piézométriques potentielles n'auront donc pas d'incidences sur les usages.

Aucune mesure n'est nécessaire autre que les dispositions constructives prévues dans le projet (sous-sol étanche).

À noter que cet aspect « rabattement de nappe temporaire en phase chantier » est traité dans le cadre d'un dossier réglementaire au titre de la Loi sur l'Eau.

#### 6.1.2 Matériaux

La création des parkings souterrains entraînera l'excavation et l'évacuation hors site de terres, soit un excédent de déblais. Une partie de ces déblais pourrait potentiellement être réutilisée sur site (assise de voirie par exemple).

### 6.2 Milieu naturel

#### 6.2.1 La faune et la flore

Le projet « BAHIA 1 » s'implante au droit d'une parcelle boisée de parc. On note sur ce secteur la présence d'un arbre favorable aux chiroptères.

Le projet « BAHIA 2 » s'implante quant à lui en grande partie au droit de l'actuel hôpital. L'emprise du projet ne concerne que des habitats semi-naturels et artificialisés, sans enjeu écologique particulier.

La figure suivante illustre ces éléments.

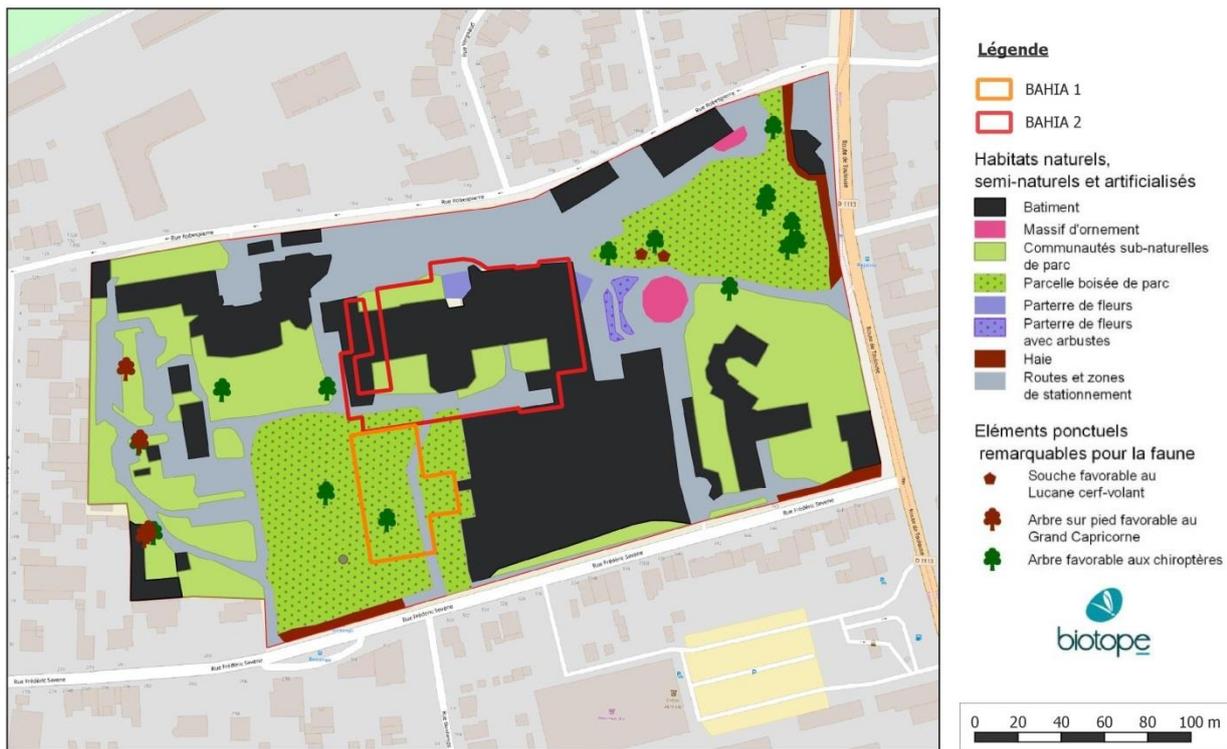


Figure 15 : Positionnement du projet par rapport au milieu naturel (source : Biotope)

### 6.2.2 Natura 2000, ZNIEFF et zones humides

Pour rappel, le site d'étude n'est pas localisé dans un site Natura 2000, une ZNIEFF ou une zone humide. Les zonages recensés les plus proches se situent à plus de 2 kilomètres. Compte tenu du contexte urbain dense et de l'absence de lien via le réseau hydrographique, aucune interaction n'est réellement possible avec ces zonages.

Le projet étudié n'est donc pas susceptible de générer d'incidences directes ou indirectes envers ces milieux.

## 6.3 Risques

### 6.3.1 Risques technologiques

Les risques technologiques potentiels se concentrent sur le projet « BAHIA 2 », les principaux locaux à risques importants dans l'établissement étant les suivants :

- la nouvelle chaufferie au gaz naturel (puissance comprise entre 2 000 kW et 5 000 kW) située dans la barre énergie à construire ;
- le poste de livraison HTA dans un bâtiment isolé existant ;
- les locaux transformateurs HTA/BT existants et à créer (extension) ;
- le nouveau local pour le groupe électrogène situé dans la barre énergie à construire ;
- les locaux pour les groupes électrogènes existants ;
- la nouvelle pharmacie centrale ;
- les locaux de stockage divers.

Ces risques sont traités par des dispositions constructives (éléments coupe-feux, désenfumage, etc.) et des équipements spécifiques comme des extincteurs.

Les opérations de désamiantage seront réalisées dans les règles de l'art afin de garantir l'absence de risque pour les travailleurs, les usagers et les riverains.

### 6.3.2 Risques naturels

Le site d'étude étant localisé hors de toute zone inondable, aucune incidence n'est attendue sur cet aspect.

Il en est de même pour les autres risques naturels recensés, les aléas identifiés étant faibles et le projet n'étant pas de nature à les amplifier.

### 6.3.3 Risques sanitaires

La circulation des usagers de la MSP de Bordeaux-Bagatelle peut générer des risques d'accidents de la circulation au niveau des voies d'accès principales que sont la rue Frédéric Sevene (projet « BAHIA 1 ») et la rue Robespierre et la route de Toulouse (projet « BAHIA 2 »).

Un soin particulier a été porté sur les nouvelles entrées et sorties de véhicules afin de limiter les risques d'accidents sur la rue Frédéric Sevene et la rue Robespierre.

Les projets ne sont pas de nature à générer de risques sanitaires particuliers sur les avoisinants. Au sein du site, on peut noter des dispositions constructives (ventilation, espaces faciles à nettoyer, conception des réseaux d'eau) visant à réduire les risques sanitaires inhérents à ce type de projet (développement bactérien, légionnelles, etc.).

## 6.4 Nuisances

### 6.4.1 Déplacements

Le déplacement des activités de l'hôpital Robert Picqué sur le site de la MSP de Bordeaux-Bagatelle à Talence génèrera une activité médicale accrue, et donc davantage de circulation de la part des usagers du site. Ainsi, sur la base du nombre de places de stationnement prévues (75 pour le projet « BAHIA 1 » et 196 pour « BAHIA 2 »), ce sont près de 300 véhicules qui sont susceptibles de circuler dans le secteur d'étude, en lien avec l'activité future.

Le projet prévoit le fonctionnement décrit dans les paragraphes suivants pour les flux de circulation.

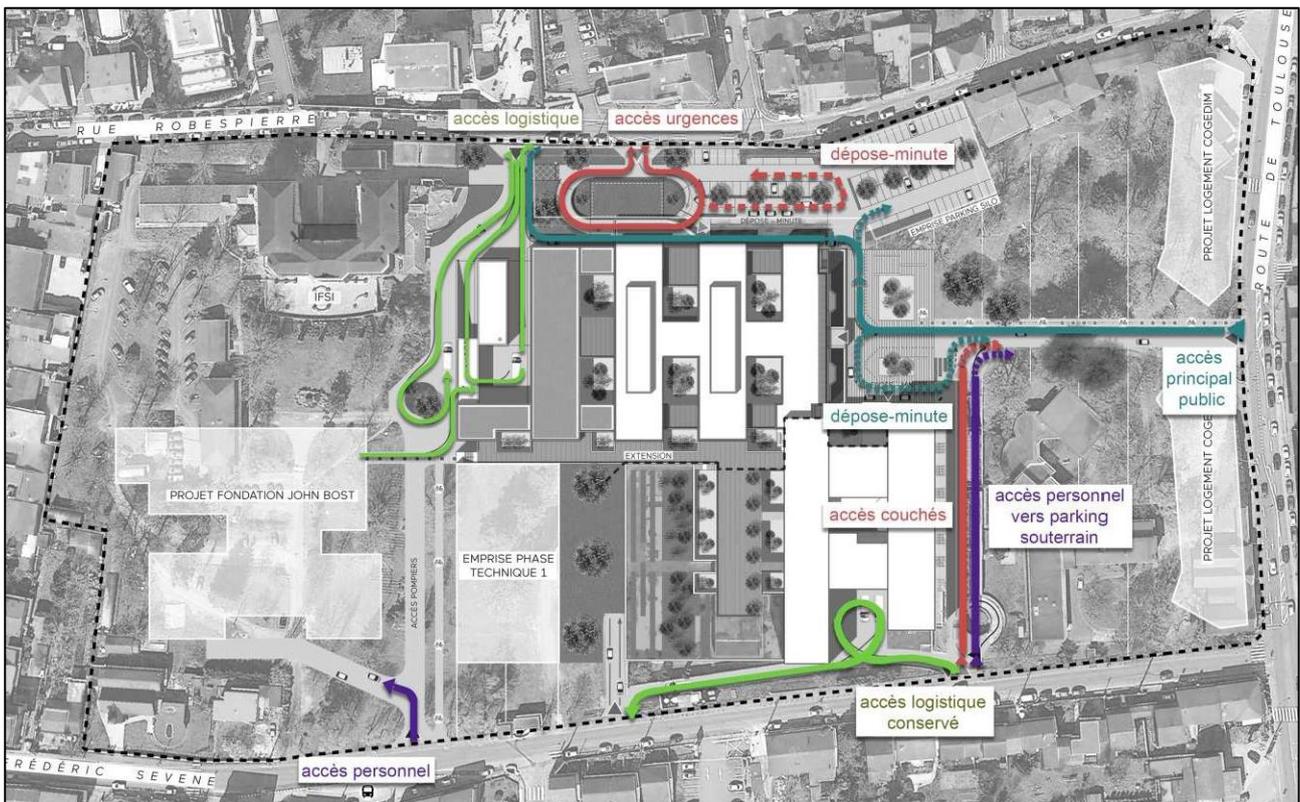
#### 6.4.1.1 Accès sur le site

Le site de la MSP de Bordeaux-Bagatelle est desservi à la fois par la rue Robespierre au nord, la rue Frédéric Sevene au sud, et la route de Toulouse à l'est. Le projet prévoit :

- le maintien de l'accès principal du public depuis la route de Toulouse ;
- l'accès des urgences par la rue Robespierre ;
- la création d'un deuxième accès par la rue Robespierre (accès logistique principal) ;
- le maintien de l'accès logistique au sud-est de la rue Frédéric Sevene qui servira aussi d'accès aux ambulances.

#### 6.4.1.2 Choix d'un sens unique de circulation

Tous les flux présentent un sens de circulation unique afin de faciliter leur intensification et leur différenciation en évitant les croisements.



**Figure 16 : Principe de gestion des flux de circulation (source : MSP de Bordeaux-Bagatelle)**

### 6.4.1.3 Préservation et renfort de la qualité de l'accès principale

L'accès du flux principal public sera maintenu mais la trajectoire sera axée perpendiculairement à la façade de l'horloge face au parvis d'accueil. Ce nouvel aménagement structurant du projet aura plusieurs vocations :

- affirmer l'historicité du lieu ;
- création d'une voie indépendante pour l'accès à l'hôpital en mode doux ;
- ralentir le flux pour la dépose minute et l'accès des piétons au parvis d'accueil ;
- préserver et augmenter la surface de l'espace boisé.

### 6.4.1.4 Flux dédiés

#### ► À l'est du projet

- le flux public (voitures) est dirigé vers les parkings ;
- le flux mode doux est dirigé vers les différents accès à la MSP (SSR, maternité, ambulatoire, etc.).

#### ► Au nord du projet

- le flux des urgences est repérable par sa boucle dès l'entrée sur le site ;
- trois flux logistiques indépendants du flux public et du flux des urgences sont mis en place.

#### ► Au nord-ouest du projet

- le flux vers le quai entrée/sortie situé au niveau -1 se fait avec une rampe d'accès et une rampe de sortie indépendante afin de faciliter les manœuvres dans la cour logistique ;
- mise en place du flux desservant la plateforme des déchets située au niveau du terrain naturel.

#### ► Au sud du projet

- le flux existant de la logistique du linge, de la morgue et de la plateforme des fluides est conservé ;
- le flux du personnel, avec deux accès différenciés, se fait depuis la rue Frédéric Sevene :
  - un accès vers le parking souterrain de John Bost ;
  - un accès vers le parking souterrain du bâtiment H existant.

Le flux de contournement du projet pour l'accès des engins de secours se fait au plus près des façades.

### 6.4.2 Bruit

Le projet respecte l'arrêté du 25 avril 2003 relatif à la limitation du bruit dans les établissements de santé qui fixe les objectifs acoustiques pour ce type de bâtiment.

#### 6.4.2.1 Isolation vis-à-vis de l'extérieur

Il est prévu un isolement acoustique des locaux qui permet aux bâtiments de fonctionner sans gêne des bruits extérieurs mais qui garantit également une protection suffisante contre les nuisances sonores provenant des constructions elles-mêmes pour le voisinage.

#### 6.4.2.2 Isolation intra-site

Les constructions sont conçues de manière à garantir un bon confort acoustique : isolation entre locaux, protection correcte contre les bruits de chocs, isolement des équipements techniques bruyants en sous-sol et en toiture, etc.

### 6.4.3 Odeurs

De par sa nature, le projet n'engendrera pas d'odeur particulière. La mise en place de systèmes de ventilation performants garantit un bon confort olfactif intérieur et extérieur.

### 6.4.4 Vibrations

Le projet n'engendrera pas de vibrations et n'est pas concerné par ce type de nuisances.

### 6.4.5 Émissions lumineuses

Le projet engendrera des émissions lumineuses limitées, liées à l'éclairage des bâtiments, des voiries et aux phares des véhicules des usagers.

## 6.5 Émissions

### 6.5.1 Rejets dans l'air

Le projet n'engendrera aucun rejet atmosphérique particulier.

### 6.5.2 Rejets liquides

Les eaux pluviales seront rejetées au réseau public selon les règles en vigueur sur le territoire de Bordeaux Métropole (rejet calibré à 3 l/s/ha).

La régulation des débits sera assurée par :

- la mise en place de toitures végétalisées sur environ 1 800 m<sup>2</sup> ;
- la création d'un stockage enterré de 254 m<sup>3</sup> pour évacuation en gravitaire vers le réseau d'assainissement de Bordeaux Métropole.

### 6.5.3 Effluents

Le fonctionnement du site engendrera des rejets d'eaux usées vers le réseau d'assainissement public. La station d'épuration prévue pour recevoir les effluents a une capacité de traitement résiduelle suffisante pour absorber ces flux supplémentaires (station Clos de Hilde à Bègles, saturation à 62 % en entrée pour le volume).

### 6.5.4 Déchets

L'exploitation du site génèrera la production de déchets divers qui seront pris en charge dans les filières adéquates :

- production de déchets banals (bois, papier, carton, restes de repas, déchets de bureaux, etc.) et de déchets verts liés à l'entretien des espaces verts du site ;
- production de déchets dangereux, notamment les DASRI (Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux) et déchets chimiques dangereux (désinfectants, produits d'entretien, etc.) ;
- déchets radioactifs.

La gestion des déchets de l'établissement hospitalier est prévue par la mise en place d'une nouvelle plateforme au rez-de-chaussée, connectée directement aux entrées logistiques de l'extension ainsi qu'avec la voie logistique, permettant l'enlèvement aisé de ces déchets.

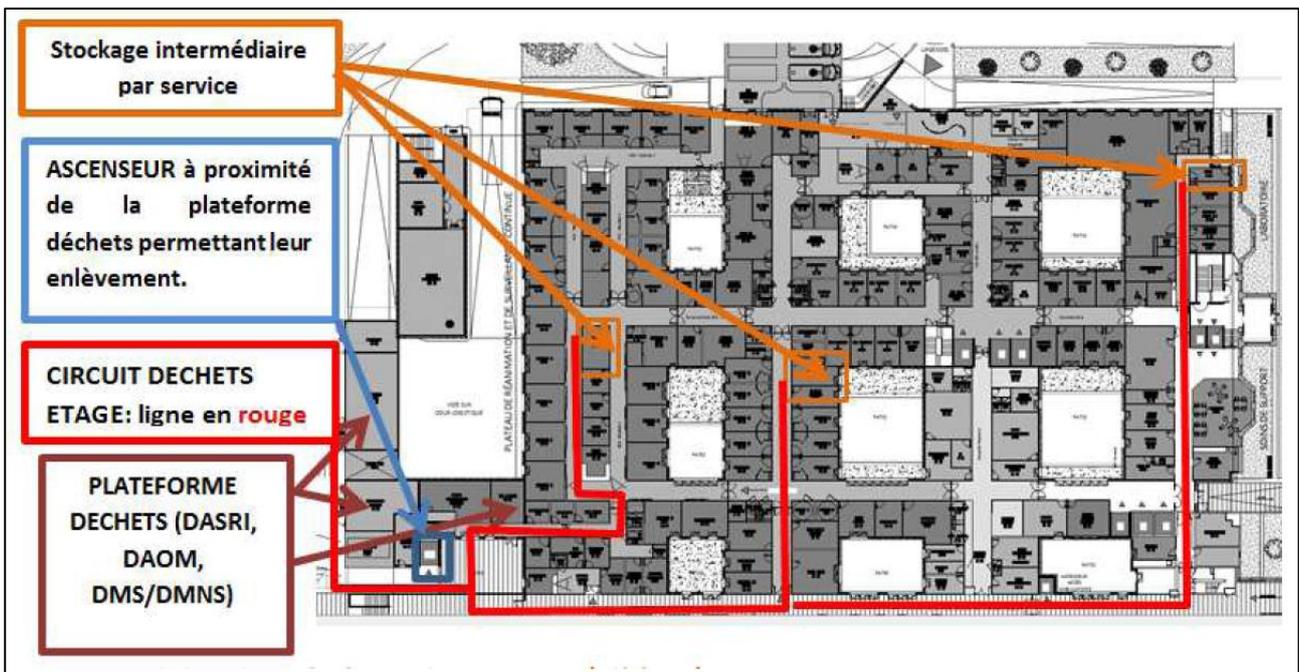


Figure 17 : Principe de gestion des déchets (source : MSP de Bordeaux-Bagatelle)

## 6.6 Patrimoine et cadre de vie

Les incidences potentielles consistent en une dégradation du contexte paysager du site de la MSP de Bordeaux-Bagatelle qui présente aujourd'hui un parc arboré et des bâtiments remarquables et qui fait l'objet d'un zonage particulier porté au PLU (cf. **figure 12**).

### 6.6.1 Projet « BAHIA 1 »

La colorimétrie des façades fait écho aux façades existantes de l'IFSI (Institut de Formation en Soins Infirmiers), du bâtiment d'hospitalisation et de l'horloge. Les encadrements de fenêtre reprennent dans un langage contemporain les encadrements de fenêtres des bâtiments historiques.

Le projet n'interfère pas sur les bâtiments classés à conserver sur le site de Bagatelle, à savoir la façade de l'horloge et l'IFSI.



**Façade de l'horloge**

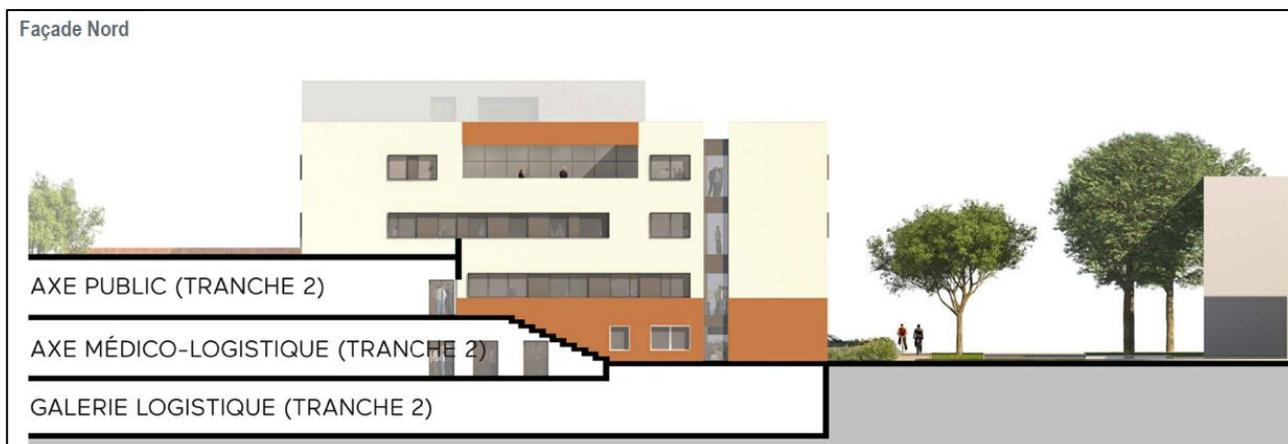


**IFSI**

Le projet se conforme aux limitations de hauteur en vigueur sur le site.

La façade sud s'aligne avec la façade existante du plateau médico-technique afin de conserver la séquence urbaine visible depuis la rue.

Les matériaux et colorimétrie des façades ont pour objectif de s'inscrire de façon unitaire dans le site. Une dominante des teintes ocre et de blanc est ainsi privilégiée.





**Figure 18 : Façades nord et est de « BAHIA 1 » (source : MSP de Bordeaux-Bagatelle)**

La présence d'une masse boisée remarquable dans l'emprise du projet nécessite une demande de déclassement des arbres existants. Cette demande de déclassement impose de conserver une bande de 20 à 25 mètres d'espaces verts plantés le long de la rue Frédéric Sevene. Cette zone fera l'objet de nombreuses plantations, dont des arbres de haute tige, garantissant la pérennité d'une perception végétale de l'accès au site par son angle sud-ouest. Les essences sont choisies en tenant compte des spécificités arboricoles du lieu. Les sujets seront plantés déjà adultes afin de garantir la réalité paysagère du site dès l'origine.

Les plantations de compensation de déboisement seront réalisées selon les directives de l'étude « Demande de déclassement d'arbres isolés dans le cadre du projet d'extension de la Maison de Santé Protestante de Bagatelle – Février 2016 ».

L'aspect paysager du site sera renforcé au droit de la rampe d'accès du parking par la mise en place d'une treille végétale, ainsi que par la végétalisation de la toiture de l'excroissance est du projet. Les places de stationnement au droit de l'entrée seront partiellement végétalisées (dalle gazon).





Figure 19 : Insertion paysagère de « BAHIA 1 » (source : MSP de Bordeaux-Bagatelle)

### 6.6.2 Projet « BAHIA 2 »

Le projet d'extension intègre les contraintes liées aux bâtiments classés à conserver sur le site de Bagatelle (façade de l'horloge et façade de l'IFSI).

Le bâtiment de l'IFSI n'est pas impacté dans le cadre du projet d'extension. La toiture terrasse de l'extension, visible depuis l'IFSI, est végétalisée afin de proposer une cinquième façade de qualité.

L'assiette foncière réduite et l'importance des surfaces à construire pour l'extension imposent de démolir le bâtiment de l'horloge tout en conservant sa façade principale (est) :

- mise en scène de la façade visible dès l'entrée du site de jour et de nuit. Elle est suggérée par une maille métallique perforée en second plan encadrant la façade de l'horloge ;
- l'extension de l'hôpital est construite en suivant un axe de composition de l'entrée principale du site perpendiculaire à la façade de l'horloge.



Figure 20 : Exemples de réalisation de maille perforée (source : MSP de Bordeaux-Bagatelle)

Le projet se conforme aux contraintes de hauteur en vigueur sur le site.

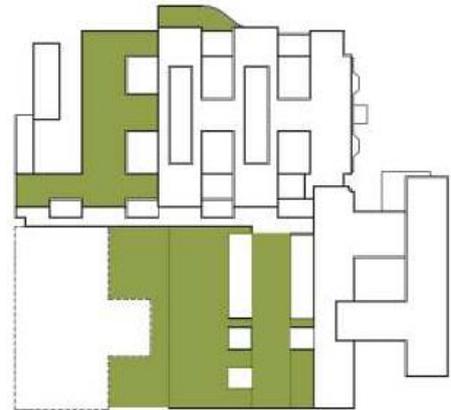
Le volume général projeté est en harmonie avec le bâtiment d'hospitalisation initial. L'épannelage de l'extension permet de l'inscrire en cohérence avec l'existant.

Les matériaux et colorimétrie des façades ont pour objectif de s'inscrire de façon unitaire dans le site. Une dominante des teintes ocre et de blanc est ainsi privilégiée.

Le projet est en dehors des Espaces Boisés Classés (EBC) du site de la MSP de Bordeaux-Bagatelle. Des protections appropriées seront mises en place pendant la phase chantier pour protéger tous les arbres classés lors des aménagements de voiries.

L'aspect paysager du site sera renforcé par le réaménagement des toitures terrasses existantes. Des plantations en pots permettront de proposer un poumon vert au cœur des trois bâtiments (extension, bâtiment de consultation, bâtiment d'hospitalisation).

La mise en place de toitures végétalisées et de patios paysagers permettra de maintenir les qualités paysagères du site.



**Figure 21 : Façade de « BAHIA 2 » (source : MSP de Bordeaux-Bagatelle)**



**Figure 22 : Insertion paysagère de « BAHIA 2 » (source : MSP de Bordeaux-Bagatelle)**

Les orientations constructives et le respect des réglementations associées au paysage et au patrimoine permettront de garantir l'insertion du projet dans son environnement.

## 7. Incidences cumulées

D'après les données de la DREAL Aquitaine et de la DDTM de la Gironde, les incidences du projet ne sont pas susceptibles de se cumuler avec d'autres projets connus ou existants au sens de la réglementation dans un rayon de 1 kilomètre autour des projets « BAHIA 1 » et « BAHIA 2 ». Il est cependant à noter que trois projets d'aménagement sont prévus sur le site de l'actuelle MSP de Bordeaux-Bagatelle :

- l'aménagement de logements et commerces par COGEDIM, objet de la présente note complémentaire ;
- l'aménagement d'une Maison d'Accueil Spécialisée (MAS) et d'une Maison de Santé pour Maladie Mentale (MSMM) par la fondation John Bost ;
- les projets « BAHIA » par la MSP Bordeaux-Bagatelle.

### 7.1 Prélèvements d'eau souterraine

Des prélèvements d'eau souterraine sont attendus, en phase travaux uniquement, du fait de la mise en œuvre de niveaux enterrés pour les différents projets :

- niveaux en R-2 pour le projet porté par COGEDIM ;
- niveaux en R-2 pour le projet porté par la fondation John Bost ;
- niveaux en R-1,5 à R-2,5 pour les projets « BAHIA 1 » et « BAHIA 2 ».

Compte tenu des dates prévisionnelles de réalisation des rabattements de nappe (été 2018 pour la Maison de Santé Protestante de Bordeaux-Bagatelle, janvier 2019 pour la fondation John Bost, janvier 2019 également pour COGEDIM), aucune incidence cumulée n'est attendue avec les autres projets sur cet aspect en phase de chantier.

En phase d'exploitation, les incidences sur les eaux souterraines sont nulles à négligeables : légère rehausse piézométrique en amont des structures enterrées et légère baisse en aval. Ces incidences ne nécessitent pas la mise en œuvre de mesures particulières autres que les dispositions constructives garantissant l'étanchéité des sous-sols (absence de pompage et de rejet des eaux souterraines en phase définitive et donc d'incidences sur le milieu naturel en l'absence de prélèvement).

Par ailleurs, les différents projets identifiés font l'objet d'un dossier réglementaire au titre de la Loi sur l'Eau traitant de la problématique du rabattement.

### 7.2 Utilisation des ressources du sol et du sous-sol

Compte tenu de la construction de niveaux de sous-sol, les différents projets seront excédentaires en matériaux et n'utiliseront donc pas de ressources du sol ou du sous-sol.

### 7.3 Milieu naturel

Aucune incidence n'est attendue sur les zones remarquables de type ZNIEFF ou Natura 2000.

La construction des trois projets va engendrer la consommation d'espaces naturels (parc de la clinique) et notamment d'arbres abritant des chiroptères et le Grand Capricorne, espèces protégées.

### 7.4 Pollution

La seule source de pollution potentielle identifiée au droit du site correspond à une ancienne station-service sur la parcelle COGEDIM. Les investigations réalisées au droit de cette ancienne station-service ont mis en évidence l'absence de contamination des eaux et des sols.

En l'absence de source de pollution, aucune incidence cumulée (risques, travaux de dépollution, etc.) n'est attendue sur cet aspect.

## 7.5 Bruit

L'arrivée de nouvelles populations (projet COGEDIM) va engendrer des bruits supplémentaires, couplés avec les activités médico-sociales de la MSP de Bordeaux-Bagatelle et de la fondation John Bost. Ces problématiques sont prises en compte dans le cadre de la conception des bâtiments (isolation acoustique).

Par ailleurs, le projet COGEDIM étant localisé en front de la Route de Toulouse, et compte tenu de sa hauteur, il jouera un rôle d'écran acoustique pour les autres opérations.

## 7.6 Déplacements et stationnement

Les différents projets vont engendrer des déplacements pouvant se cumuler. Les stationnements sont gérés par chaque projet et n'engendreront donc pas d'incidences particulières.

Une étude de déplacement portée par la MSP de Bordeaux-Bagatelle est en cours afin de définir le plan de déplacement le plus efficient pour l'aménagement du site.

## 7.7 Émissions lumineuses

Les projets engendreront des émissions lumineuses limitées, liées à l'éclairage des bâtiments, des voiries et aux phares des véhicules des résidents et visiteurs.

Cette incidence limitée ne nécessite pas la mise en œuvre de mesures particulières.

## 7.8 Eaux pluviales et usées

Les eaux pluviales des projets « BAHIA » et « COGEDIM » seront rejetées au réseau public selon les règles en vigueur sur le territoire de Bordeaux Métropole (rejet calibré à 3 l/s/ha). Aucune incidence particulière n'est attendue compte tenu du respect des règles en vigueur sur le territoire de Bordeaux Métropole.

Les eaux pluviales du projet « John Bost » seront infiltrées à la parcelle.

## 7.9 Déchets

Les différents projets engendreront la production de déchets (ordures ménagères, déchets verts, déchets hospitaliers, etc.) et d'eaux usées.

Ces dernières seront rejetées vers le réseau public et traitées à la station d'épuration Clos de Hilde qui a une capacité de traitement résiduelle suffisante (saturation à 62 % en entrée pour le volume).

Les déchets seront pris en charge par la métropole ou par des services spécialisés concernant les déchets hospitaliers.

## 7.10 Paysage

Les différents projets respectent les orientations constructives en vigueur sur la zone d'aménagement, notamment vis-à-vis de la protection du site de la MSP de Bordeaux-Bagatelle.

Les orientations constructives et le respect des réglementations associées au paysage et au patrimoine permettront de garantir l'insertion des projets dans leur environnement.

## 8. Synthèse

L'analyse de l'environnement dans lequel s'inscrit le site a mis en évidence plusieurs enjeux potentiels :

- **les enjeux écologiques** relatifs à la présence d'espèces protégées, notamment des chiroptères et le Grand Capricorne. Le traitement de cette problématique peut être mutualisé avec les aménagements paysagers et notamment la plantation de boisements de compensation avec arbres adultes au sein du site ;
- **les enjeux paysagers**, le site de la MSP de Bordeaux-Bagatelle faisant l'objet de prescriptions paysagères particulières portées au Plan Local d'Urbanisme. Cet aspect est traité par le respect de la réglementation en vigueur : conservation des éléments remarquables (façades) et demandes de dérogations avec compensation pour les enjeux ne pouvant être évités (déclassements d'arbres remarquables) ;
- **les eaux souterraines** : dans le cadre des travaux de construction des niveaux enterrés, des rabattements de nappe temporaires pourront s'avérer nécessaires. Ces rabattements peuvent potentiellement concerner la nappe superficielle ou la nappe de l'Oligocène. Cette problématique est traitée via un dossier Loi sur l'Eau spécifique ;
- dans une moindre mesure :
  - **le bruit** (présence d'axes routiers bruyants à proximité), cette problématique étant traité par une isolation acoustique adéquate des bâtiments ;
  - **les risques technologiques** liés au statut d'ICPE de l'hôpital (déclaration et contrôle périodique) et à la présence de locaux techniques à risques et d'amiante. Ces risques sont traités par l'application de dispositions constructives (éléments coupe-feux, organes de sécurité) et par le respect des règles de l'art pour les travaux de désamiantage.

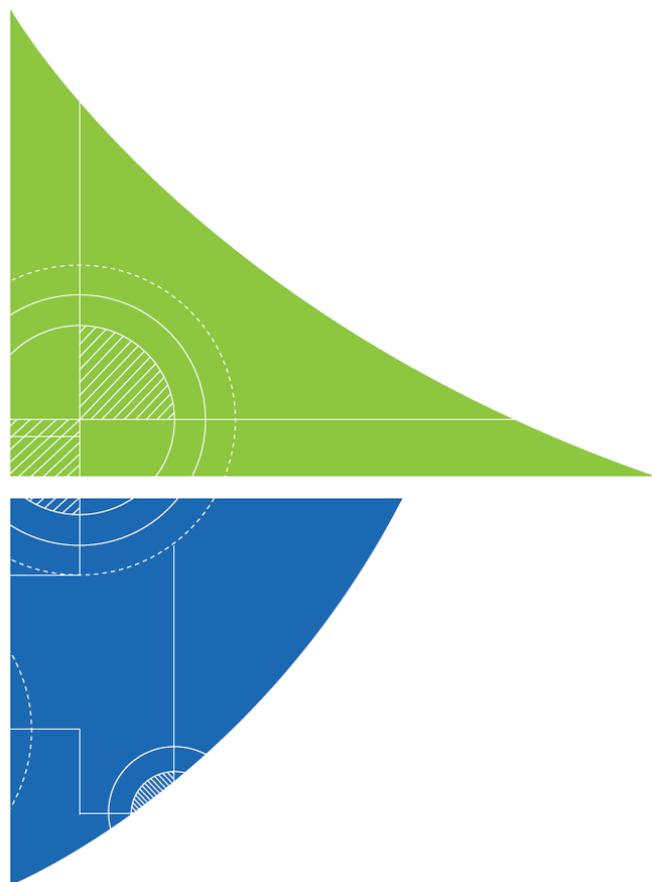
Le projet d'aménagement étudié s'implante en zone urbaine dense, sur un site où l'activité hospitalière est déjà existante.

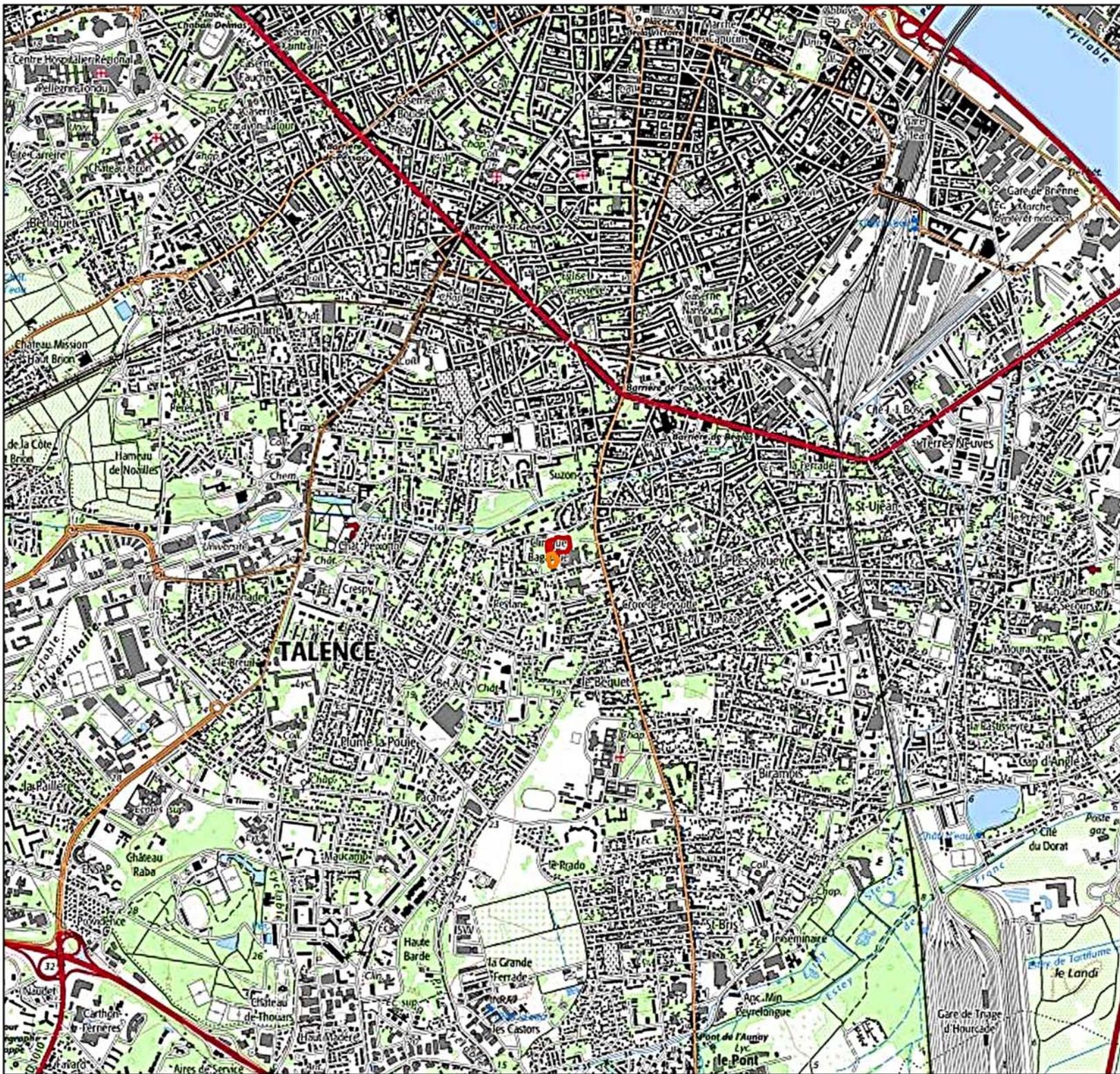
Les enjeux patrimoniaux sont pris en compte dans le projet architectural, tout comme les enjeux relatifs au milieu naturel.

Enfin, le secteur d'étude n'est pas concerné par des risques naturels particuliers.

De ce fait, le projet pourrait être dispensé d'une étude d'impact.

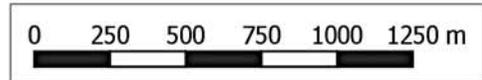
# ANNEXES

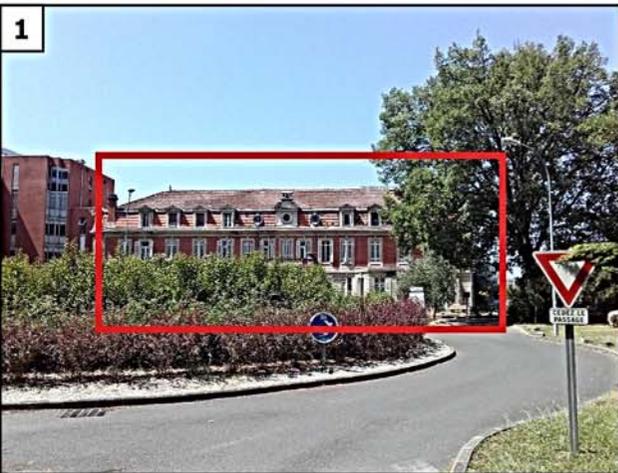
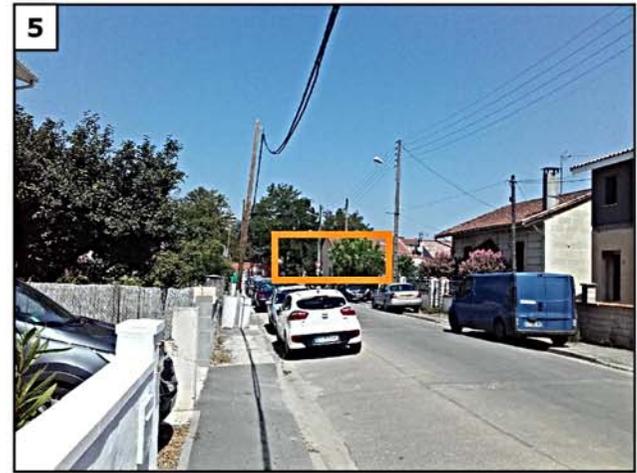
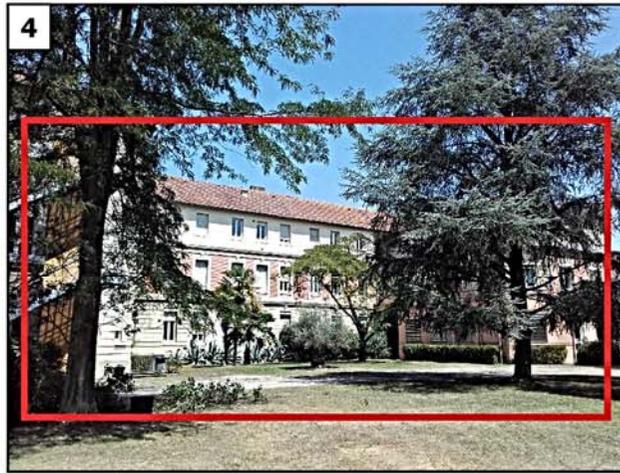




**Légende**

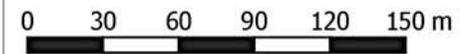
-  BAHIA 1
-  BAHIA 2





**Légende**

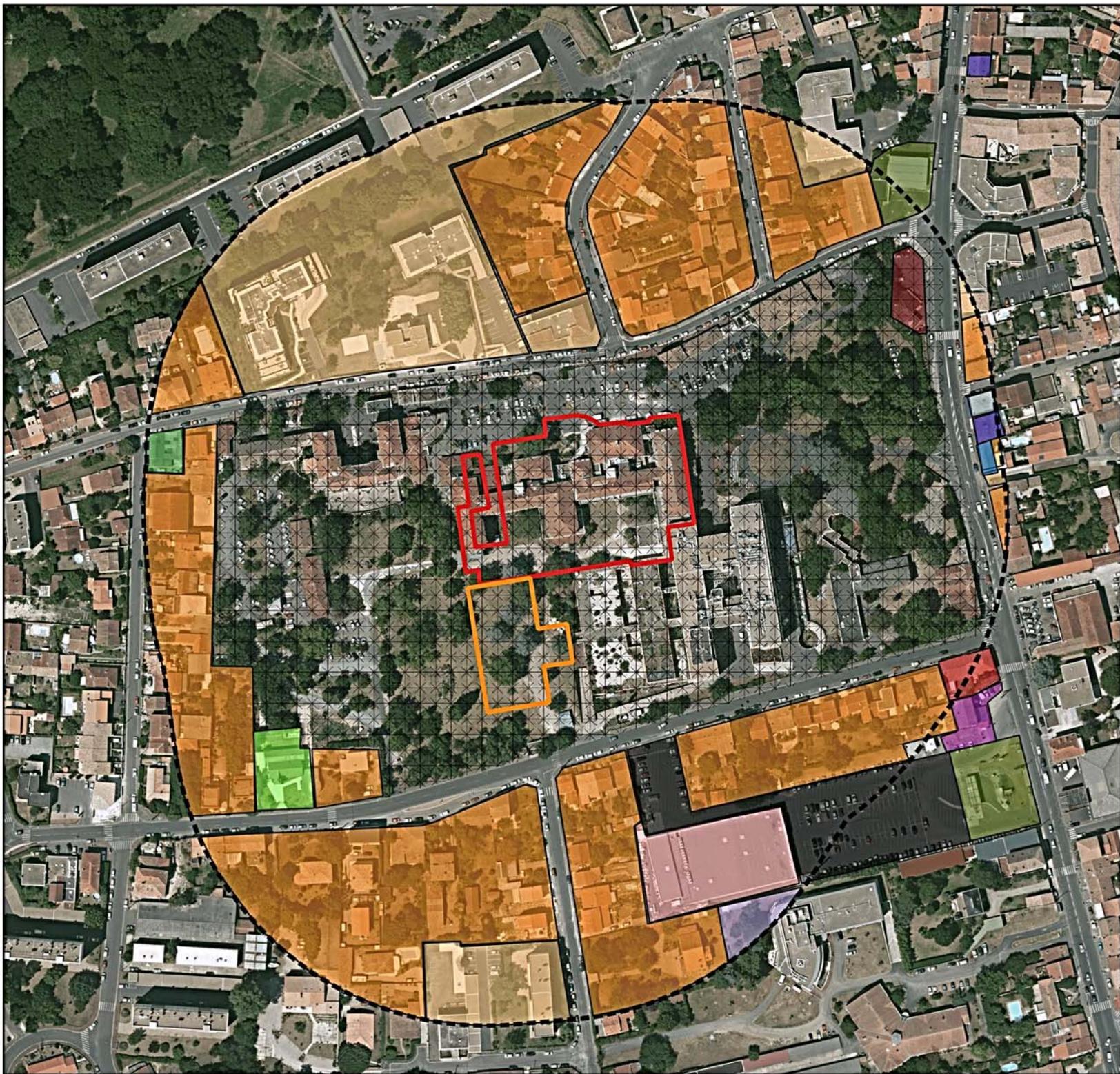
-  BAHIA 1
-  BAHIA 2
-  Points de vue





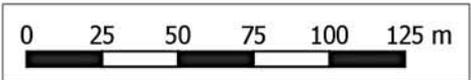
UNE ARCHITECTURE CONTEMPORAINE QUI S'INSÈRE EN DOUCEUR DANS LE SITE DE BAGATELLE

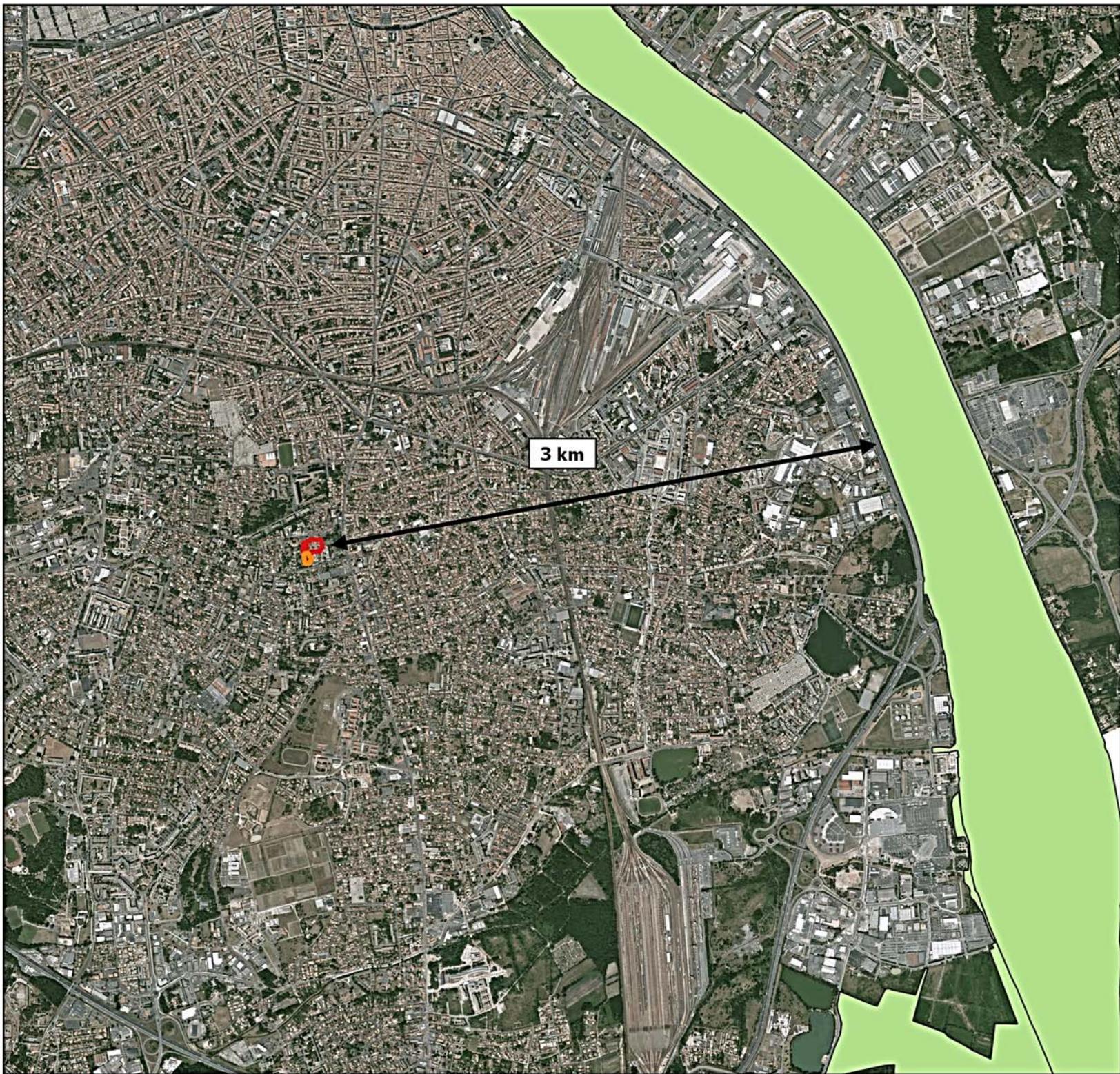




**Légende**

- BAHIA 1
- BAHIA 2
- Rayon 150 m
- Aide à domicile
- Bar-tabac
- Boulangerie
- Coiffeur
- Eglise
- Fleuriste
- Garage automobile
- Intermarché
- Logements collectifs
- Logements individuels
- Maison de retraite et clinique
- Parking Intermarché
- Pompes funèbres
- Station-service

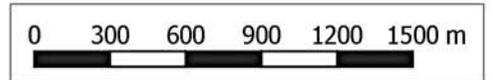




**Légende**

-  BAHIA 1
-  BAHIA 2
-  Natura 2000

3 km





Maison de Santé Protestante  
de Bordeaux-Bagatelle  
Fondation reconnue d'utilité publique depuis 1867

## MSP Bagatelle

Juillet 2017

Prédiagnostic écologique  
Contrat N°2017374

## PREDiag

Outil d'aide à la décision  
à destination du maître  
d'ouvrage



biotope

Citation recommandée	Biotope, 2017, MSP Bagatelle, Prédiagnostic écologique Contrat N 2017374. Fondation Bagatelle. 2424 p.	
Objet du document	Outil d'aide à la décision à destination du maître d'ouvrage	
Version/Indice	Version finale	
Date	20/07/2017	
Nom de fichier	2017374_MSPBagatelle_Prediag.docx	
N° de contrat	2017374	
Maître d'ouvrage	MSP Bagatelle	
Mandataire	GINGER-BURGEAP	
Interlocuteur	Guillaume GRELET	E-mail : G.Grelet@burgeap.fr Téléphone : +33 (0) 5 56 49 38 22
Biotope, Responsable du projet	Gaëlle BARTHE	E-mail : gbarthe@biotope.fr Téléphone : +33 (0)5 56 06 35 87
Biotope, Contrôleur qualité	Gaëlle VIVES	E-mail : gvives@biotope.fr Téléphone : +33 (0)5 56 06 35 87

# 1 Localisation du site, contexte d'étude et méthode appliquée

Le site d'étude se situe au 203 route de Toulouse, commune de Talence, département de la Gironde, région Nouvelle Aquitaine.

Le maître d'ouvrage du présent travail est la Fondation Bagatelle.

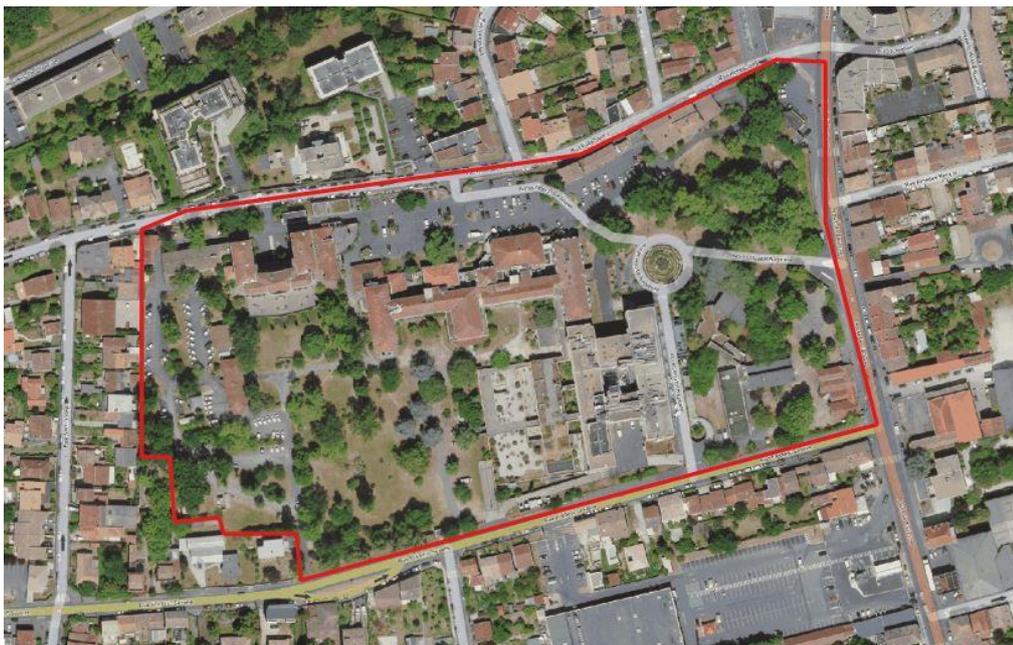


Figure 1 : photographie aérienne du site d'étude (© BD ortho IGN)

**REMARQUE :** cette étude a pour objet de détecter les éléments évidents du milieu naturel à prendre en compte dans la définition du projet. Elle ne se substitue pas à une expertise écologique approfondie en période favorable, afin de bien appréhender le niveau d'enjeu écologique du site et répondre en outre aux exigences des services de l'Etat vis-à-vis des dossiers de demande d'autorisation à formaliser.

Ce prédiagnostic a pour objet de déterminer les risques et opportunités liés à la biodiversité quant à la faisabilité d'un projet d'aménagement sur le site d'étude. Il consiste en :

- 1) Un bilan de la bibliographie et des données publiques disponibles sur le site d'étude ;
- 2) Un bilan des zonages du patrimoine naturel et des continuités écologiques majeures concernant le site d'étude ;
- 3) Un repérage par un écologue confirmé du site et de ses potentialités d'accueil pour la flore et les principaux groupes de faune protégés ou à enjeu écologique ;
- 4) Un avis sur le niveau de risque identifié.

Les investigations de terrain ont eu lieu :

- Le 04/07/2017 pour les végétations et la flore ;
- Le 05/07/2017 pour les chiroptères ;
- Le 13/07/2017 pour la faune.

Les différents milieux du site d'étude ont été parcourus dans un objectif d'optimisation des observations d'espèces pouvant constituer un enjeu écologique et/ou ayant des implications réglementaires pour le projet d'aménagement. L'attention s'est notamment portée sur les milieux naturels ou artificiels susceptibles de constituer un support intéressant pour la biodiversité, en l'occurrence dans le contexte de ce parc urbain : les arbres matures.

Une synthèse et des recommandations d'aide à la décision sont proposées en fin de document.

Soulignons que ce document ne peut en aucun cas constituer le volet milieux naturels d'une étude d'impact.



Figure 2 : vue sur les espaces verts de la clinique Bagatelle (© biotope 2017)

## 2 Bilan des données consultées

Données publiques disponibles relatives au site d'étude* et consultation des structures ou personnes ressources		
Structure consultée / Base de données	Date de consultation	Espèces et cortèges patrimoniaux et/ou protégés
Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN) INPN	10/07/2017	Inventaire des zonages d'inventaire et / ou de protection des milieux naturels
DREAL Nouvelle Aquitaine Cartes et données en Aquitaine	10/07/2017	Inventaire des zonages d'inventaire et / ou de protection des milieux naturels
Bordeaux Métropole	10/07/2017	Toutes les données de Bordeaux Métropole sont transmises aux observatoires régionaux OAFS /OFSA
Observatoire de la Flore Sud Atlantique (OFSA)	10/07/2017	Consultation de la base de données en ligne : pas d'espèce patrimoniale avérée / connue sur le site
Observatoire Aquitain de la Faune Sauvage (OAFS)	10/07/2017	Consultation de la base de données en ligne : pas d'espèce patrimoniale avérée / connue sur le site
Faune-Aquitaine.org (LPO Aquitaine)	10/07/2017	Consultation de la base de données en ligne : pas d'espèce patrimoniale avérée / connue sur le site
SYSDAU	10/07/2017	TVB du SCoT de l'aire métropolitaine Bordelaise
SRCE	10/07/2017	TVB de la Région

\* Données de moins de dix ans

### État des connaissances avant investigations de terrain

**FAIBLE et ANCIEN**

MOYEN ou VARIABLE et RECENT

BON et RECENT

#### État de conservation et fonctionnalité des milieux

Compte tenu du contexte (parc urbain) et de la faible étendue de l'aire d'étude, très peu de données bibliographiques précises sont disponibles pour caractériser concrètement l'état de conservation et la fonctionnalité du site.

Néanmoins, le site accueille vraisemblablement une biodiversité commune des parcs et jardins en ville. Dans un contexte de ville dense, les parcs et jardins représentent un espace refuge ou réservoir de biodiversité de la trame verte urbaine qui contribue au maintien de la biodiversité en ville.

### 3 Zonages du patrimoine naturel

Bilan établi sur le site de projet et dans un rayon de 10 km alentours.

 Cf. carte présentée à la page 8.

Seuls sont retenus ici les zonages concernant spécifiquement les milieux naturels et la biodiversité, hors urbanisme.

Zonages règlementaires de protection du patrimoine naturel		
Réserve Naturelle Nationale	Marais de Bruges	9,7 km au N
Site inscrit	Côteaux boisés (Floirac)	4,6 km au NE
	Vallée de l'Eau-Bourde	4,7 km au SO
	Vallon de Rebedech	5 km au NE
	Terrasse (Bouliac)	5,6 km à l'E
Zonages de protection contractuelle du patrimoine naturel		
Site Natura 2000	La Garonne	3,1 km à l'O
	Bocage humide de Cadaujac et Saint-Médard d'Eyrans	3,7 km au SE
	Réseau hydrographique de la Pimpine	6 km au SE
	Carrière de Cénac	8,9 km au SE
	Marais de Bruges	9,7 km au N
	Marais de Bruges, Blanquefort et Parempuyre	9,7 km au N
Zonages de protection foncière du patrimoine naturel		
Espace Naturel Sensible	Bocage de Garonne	5,7 km au SE
	Bois du Grand Parc	7,6 km au SE
Zone de préemption du département de la Gironde	Vallée de l'Eau Blanche	5,1 km au SE
	Bocage humide de la basse vallée de la Garonne	5,6 km au SE
	Bois du Pinsan	9,6 km au NO
	Marais de Bruges	9,7 km au N
Zonages d'inventaires du patrimoine naturel		
ZNIEFF de type 1	Mare du bois de Thouars	2,7 km au SO
	Bocage de la basse vallée de l'Eau Blanche	5,1 km au SE
	Coteaux de Lormont	7,3 km au NE
	Grottes de Cenac et zones humides de la Pimpine	7,4 km au SE
	Réserve Naturelle des Marais de Bruges	9,1 km au N
	Bocage de la basse vallée du Saucats et du Cordon d'Or	9,5 km au SE
ZNIEFF de type 2	Bocage humide de la basse vallée de la Garonne	4 km au SE
	Coteaux de Lormont, Cenon et Floirac	4,7 km au NE

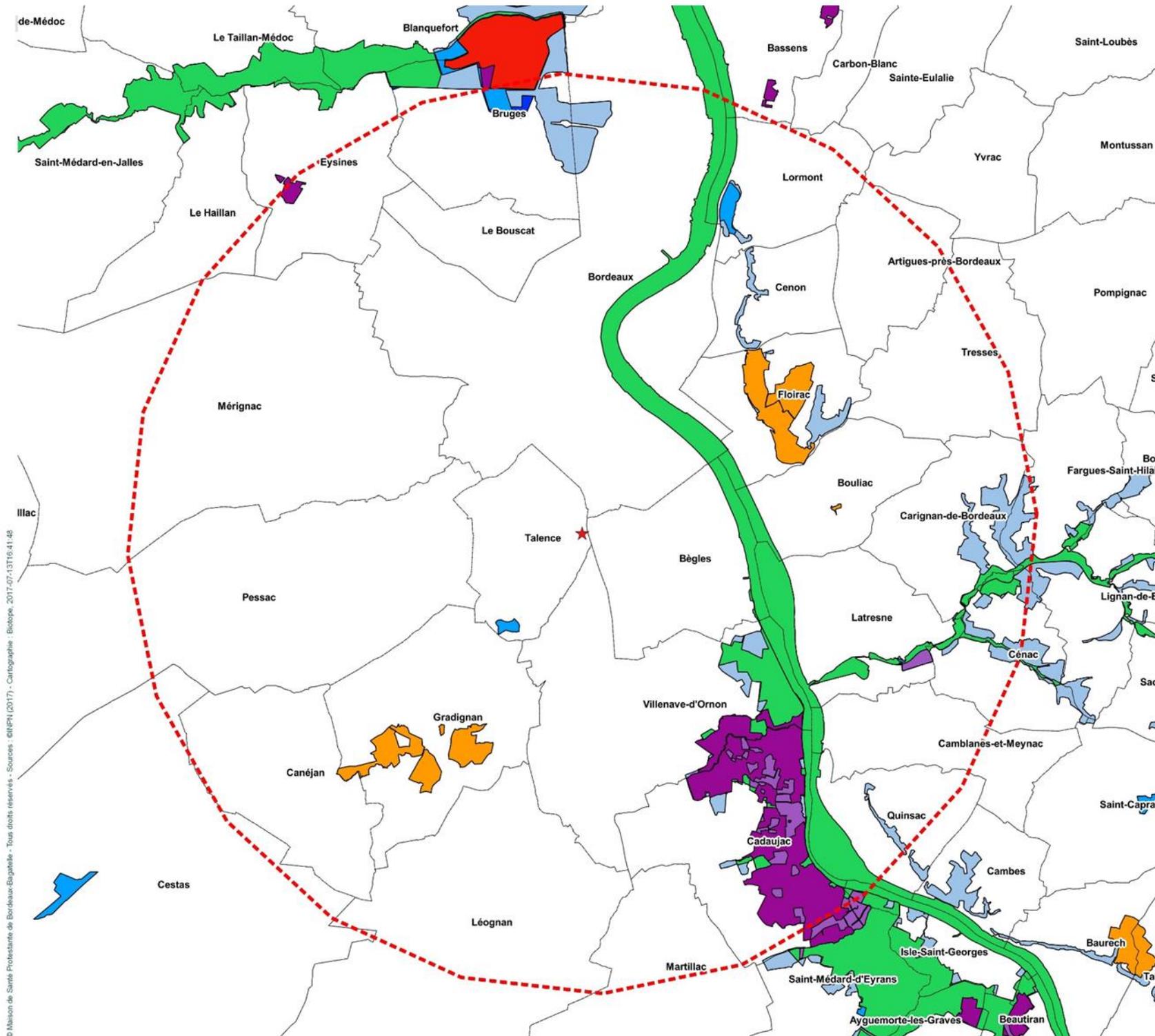
	Coteaux calcaires des bords de la Garonne de Quinsac à Paillet	6 km au SE
	Réseaux hydrographiques de la Pimpine et coteaux calcaires associés	6,1 km au SE
	Réseau hydrographique de la Jalle, du camp de Souge à la Garonne, et marais de Bruges	8 km au N
ZICO	Marais de Bordeaux/Marais de Bruges d'Ambès et Saint-Louis-de-Montferrand	9,3 km au N

Des zonages problématiques ou bloquants pour le projet ?	Des zonages à prendre en compte ?
OUI / NON	OUI / NON
<p><b>Aucun zonage n'est directement concerné par le périmètre du site d'étude.</b> Les zonages recensés les plus proches se situent respectivement à 2.7 km (ZNIEFF 1 « mare de Thouars ») et 3.1 km (site Natura 2000 « la Garonne »). Compte tenu du contexte urbain dense et de l'absence de lien via le réseau hydrographique, aucune interaction n'est réellement possible avec ces zonages.</p>	

## Zonages du patrimoine naturel

MSP Bagatelle

- ★ Site d'étude
- ⬡ Rayon de 10 km autour du site d'étude
- Zonages du patrimoine naturel**
- Réserve Naturelle Nationale
- Site inscrit
- Espace Naturel Sensible
- Zone de préemption du département de la Gironde
- Site Natura 2000
- ZNIEFF de type 1
- ZNIEFF de type 2
- ZICO



## 4 Continuités écologiques

 Cf. cartes présentées  
aux pages 10, 11 et 12.

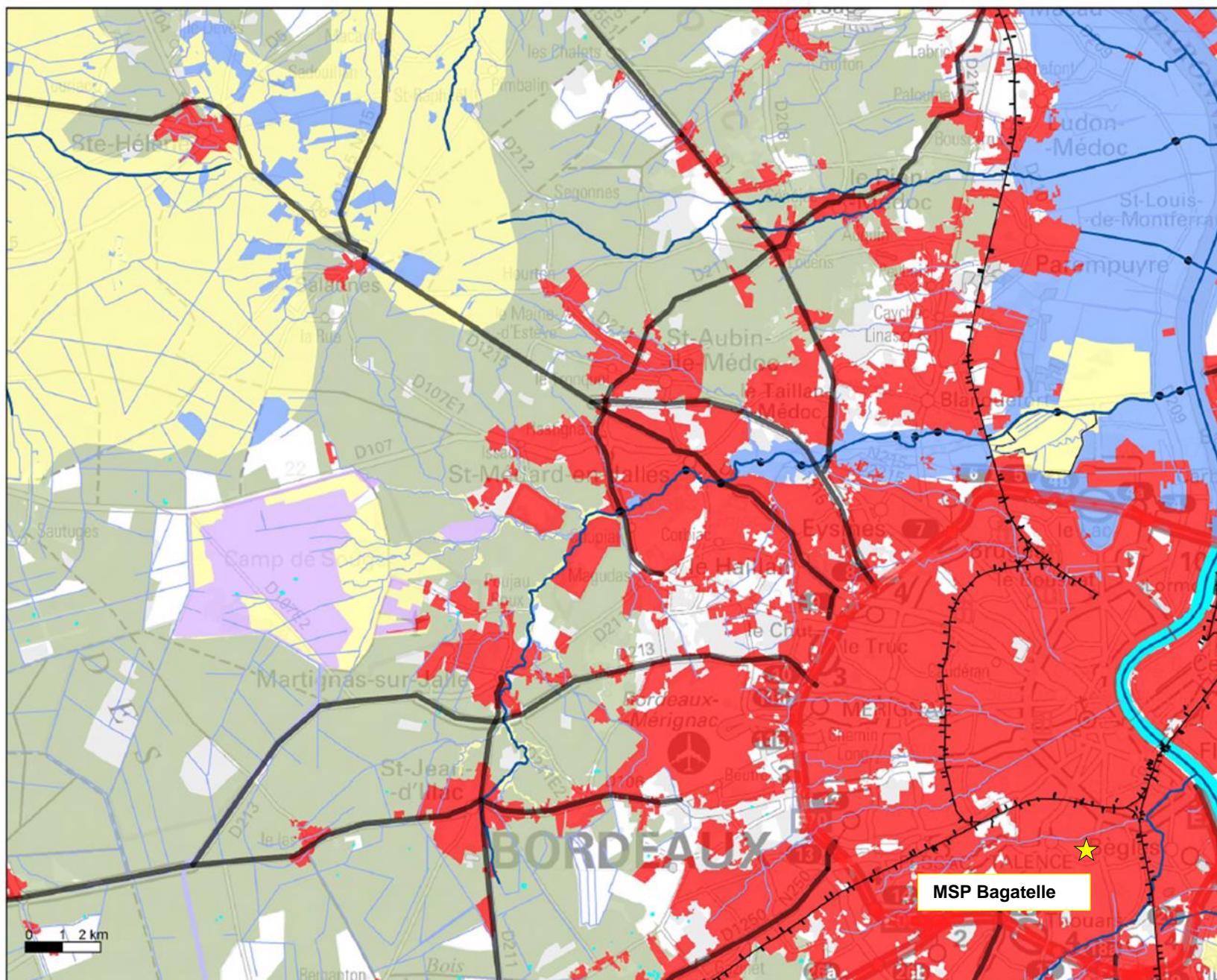
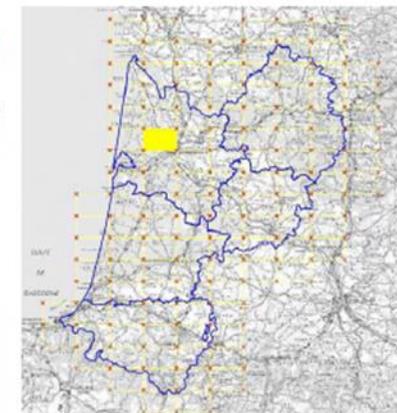
Bilan établi sur le site de projet et dans un rayon de 5 à 10 km alentours.

Le site et ses abords sont-ils concernés par des réservoirs de biodiversité à prendre en compte ?			OUI / NON
Réservoir de biodiversité	Source	Sous-trame	Niveau d'intérêt
Bocage humide de Cadaujac et Saint-Médard d'Eyrans	SRCE Aquitaine, SCoT de l'aire métropolitaine bordelaise	Systèmes bocagers Milieux humides	National Régional Local
Zones humides du nord de Bordeaux et du Bec d'Ambès	SRCE Aquitaine, SCoT de l'aire métropolitaine bordelaise	Milieux humides	National Régional Local
Massif des Landes de Gascogne	SRCE Aquitaine, SCoT de l'aire métropolitaine bordelaise	Boisements de conifères et milieux associés	National Régional Local
Réseaux hydrographiques de la Pimpine	SRCE Aquitaine, SCoT de l'aire métropolitaine bordelaise	Milieux humides	National Régional Local
Carrières de Cénac	SRCE Aquitaine, SCoT de l'aire métropolitaine bordelaise	Boisements de feuillus et forêts mixtes	National Régional Local

Le site et ses abords sont-ils concernés par des corridors écologiques à prendre en compte ?			OUI / NON
Corridor écologique	Source	Sous-trame	Niveau d'intérêt
Garonne	SRCE Aquitaine, SCoT de l'aire métropolitaine bordelaise	Cours d'eau de la Trame bleue Milieux humides	National Régional Local
L'Eau Blanche	SRCE Aquitaine, SCoT de l'aire métropolitaine bordelaise	Cours d'eau de la Trame bleue	National Régional Local
Estey Sainte-Croix	SRCE Aquitaine, SCoT de l'aire métropolitaine bordelaise	Cours d'eau de la Trame bleue	National Régional Local
Estey de Franc	SRCE Aquitaine, SCoT de l'aire métropolitaine bordelaise	Cours d'eau de la Trame bleue	National Régional Local
Ensemble des points d'eau dans un rayon de 10 km du site d'étude	SRCE Aquitaine, SCoT de l'aire métropolitaine bordelaise	Milieux humides	National Régional Local

### Points de vigilance / Commentaires

Le site d'étude est compris dans une matrice urbaine dense. Aucun réservoir de biodiversité ou corridor n'est concerné directement par son périmètre ou susceptible d'être impacté par le projet.



### TRAME VERTE ET BLEUE REGIONALE

Réservoirs de biodiversité  dont obligatoires

- Multi sous-trames
- Boisements de feuillus et forêts mixtes
- Boisements de conifères et milieux associés
- Systèmes bocagers
- Milieux humides
- Pelouses sèches
- Landes — Landes à caractère temporaire (tempête Klaus)
- Pelouses et prairies de piémont et d'altitude
- Plaines agricoles à enjeu de biodiversité
- Milieux côtiers : dunaires et rocheux
- Milieux rocheux d'altitude
- Enjeu spécifique chiroptères

### Corridors

- Multi sous-trames
- Boisements de feuillus et forêts mixtes
- Boisements de conifères et milieux associés
- Systèmes bocagers
- Milieux humides
- Pelouses sèches
- Landes

### Cours d'eau

- Cours d'eau de la Trame Bleue

### ELEMENTS FRAGMENTANTS

- Infrastructures linéaires de transport
- Autoroutes ou type "autoroutier"
  - Liaisons principales et Liaisons régionales >5000V
  - Ligne à Grande Vitesse (LGV)
  - Voies ferrées électrifiées

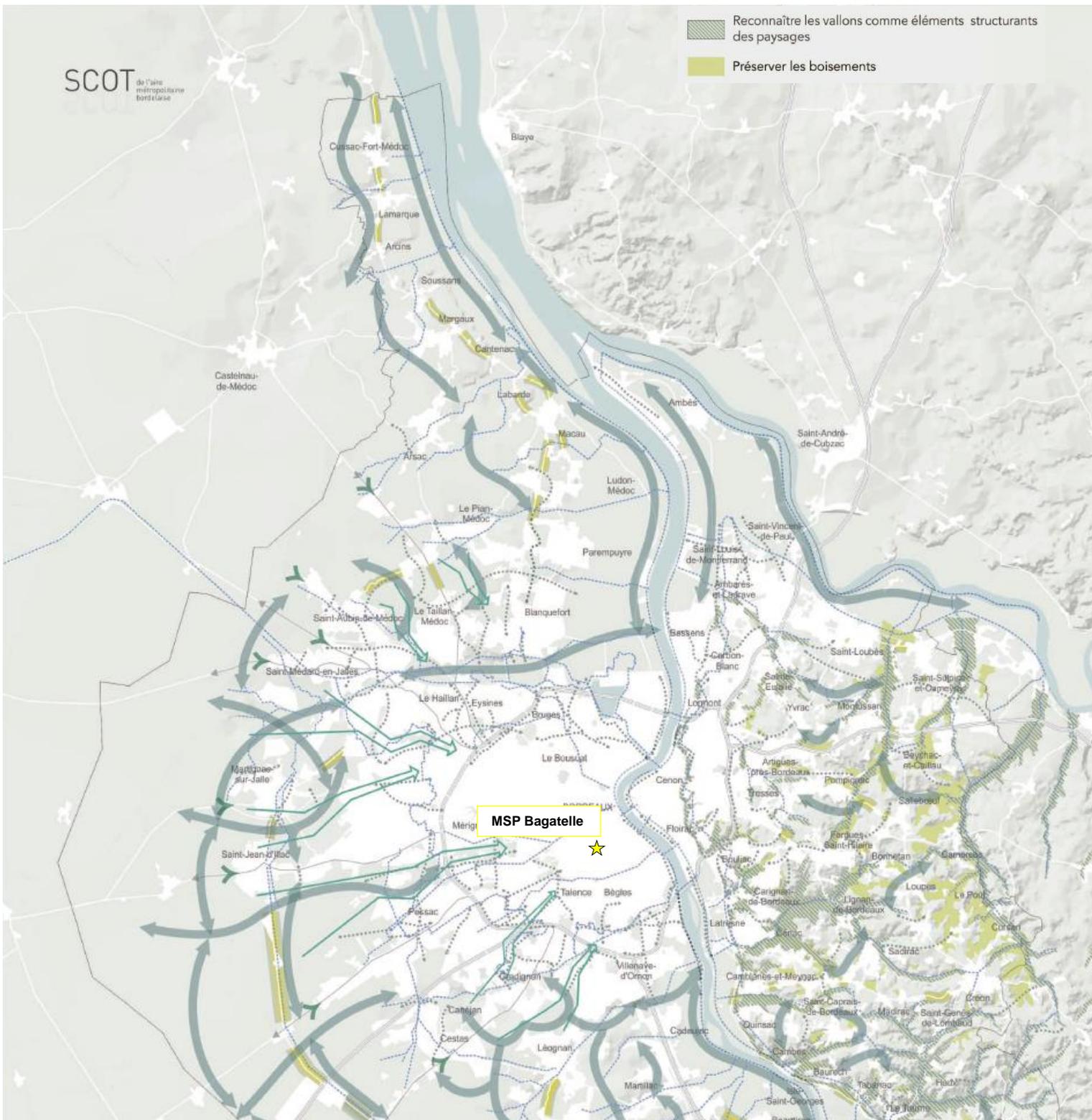
### Obstacles sur les cours d'eau de la Trame bleue

- 

### AUTRES ELEMENTS

- Zones urbanisées > 5 ha
- Autres cours d'eau (hors Trame bleue)
- Limites de la région
- Limites des départements

Attention : la cartographie est exploitable au 1/100 000 et ne doit pas faire l'objet de zoom pour son utilisation ou son interprétation. La lecture de cette cartographie doit s'accompagner de la lecture des autres volets du SRCE notamment les volets b) et c).



SCOT  
de l'aire  
métropolitaine  
bordeaux

Reconnaître les vallons comme éléments structurants des paysages

Préserver les boisements

Préserver et renforcer les continuités écologiques et paysagères

➡ Maintenir et préserver la qualité écologique des continuités naturelles majeures

⬅️ Étudier le maintien ou la restauration des liaisons écologiques et paysagères

➡ Pérenniser les liaisons entre la ville et les grands espaces de nature

Préserver des continuités paysagères et naturelles le long des infrastructures

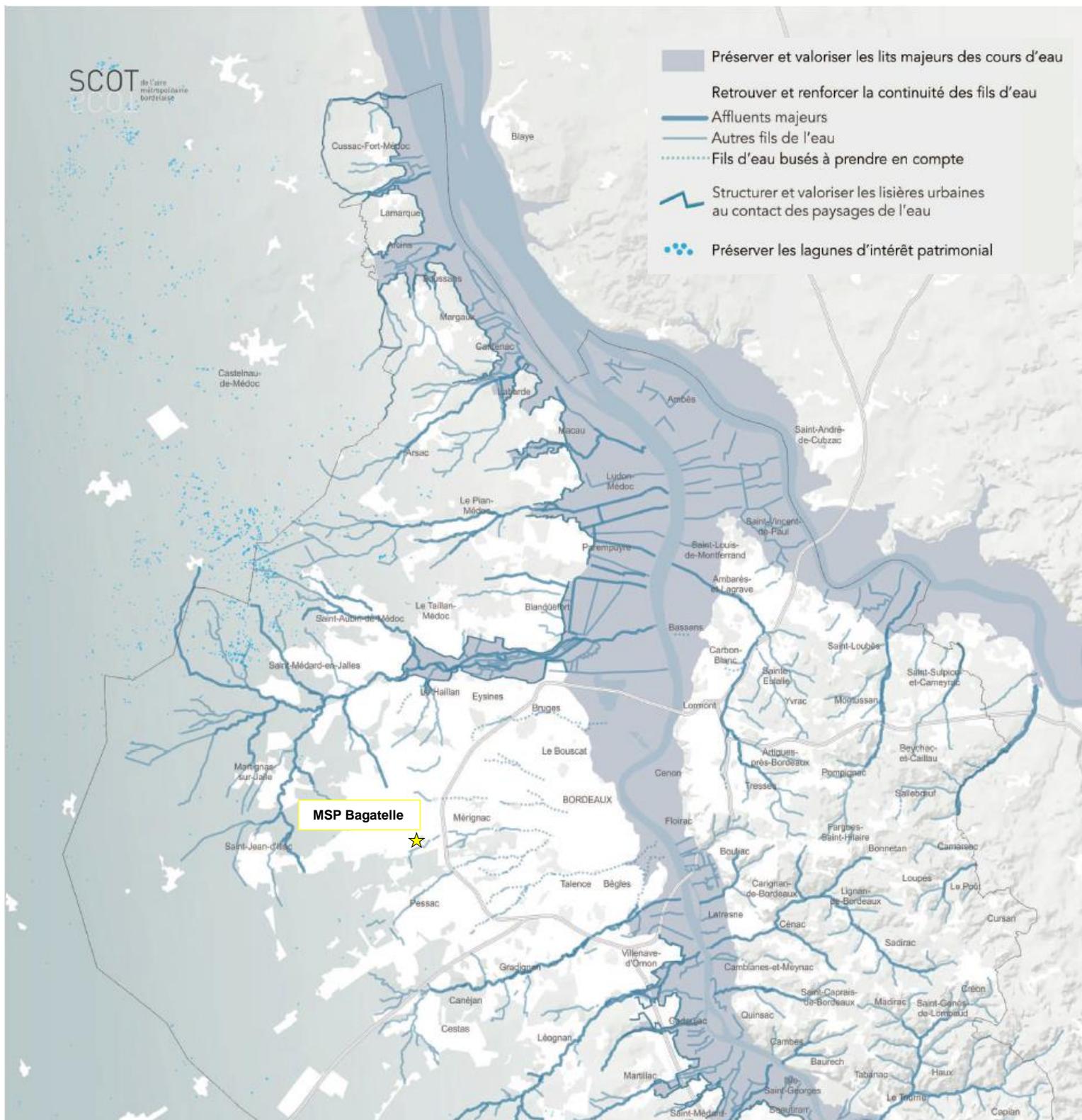
➡ Définir les seuils de l'agglomération

➡ Préserver des espaces de respiration le long des infrastructures routières

Structurer et planifier la mise en oeuvre d'un réseau de circulations douces : les itinéraires

⋯ Système d'itinéraires s'appuyant sur la géographie des paysages

MSP Bagatelle



## 6 Zones humides

Bilan établi sur le site de projet et au niveau des espaces périphériques en continuité fonctionnelle avec celui-ci.

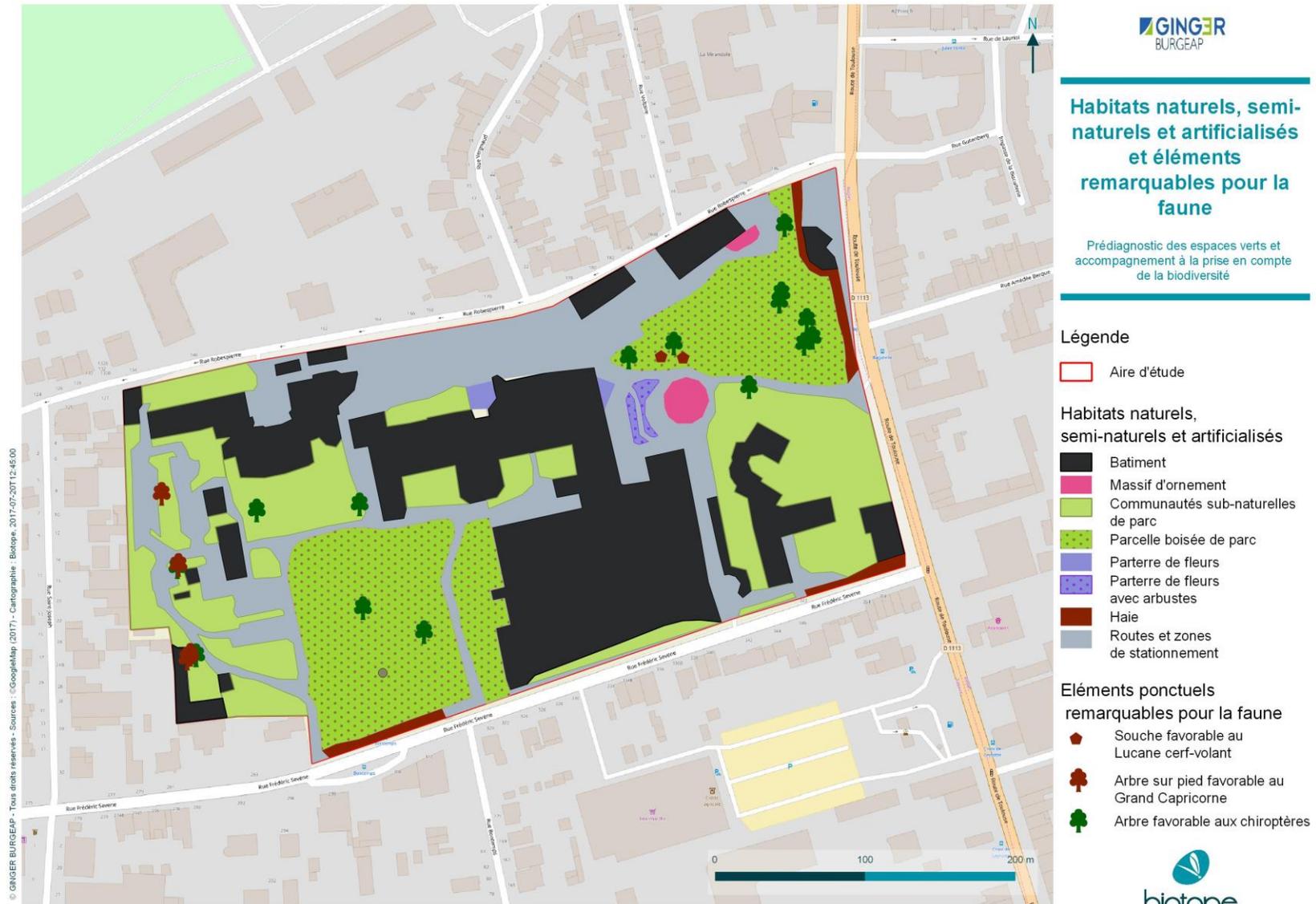
 Cf. carte présentée à la page Erreur ! Signet non défini..

Le site et ses abords sont-ils concernés par des zones humides à prendre en compte ?			OUI / NON
Zone humide	Source	Localisation	
Aucune zone humide connue	SRCE Aquitaine, SCoT Aire Métropolitaine Bordelaise, SAGE Vallée de la Garonne, Etude zones humides Bordeaux Métropole	Site d'étude et ses abords	

### Points de vigilance / Commentaires

Le site et ses abords ne sont pas concernés par des zones humides connues à prendre en compte.

## 7 Repérage de terrain



## Caractère naturel du site d'étude

De manière globale, le site d'étude présente un caractère :

<p><b>Artificiel</b> Site dominé par une occupation du sol urbaine</p>	<p><b>Plutôt naturel</b> Site occupé par une mosaïque de milieux naturels et de milieux artificiels en contexte urbain</p>	<p><b>Naturel</b> Site dominé par des milieux naturels spontanés</p>
--	--	--



Figure 3 : parc de la clinique (Biotope 2017)

## Principaux milieux présents

Les principaux milieux présents sur le site d'étude sont les suivants :

<p>sur les espaces verts du site</p>	<p><b>Communautés sub-naturelles de parc</b> Pelouses régulièrement entretenues et piétinées dominées par des graminées. Habitat dominant</p>	<p>d'étude</p> <p><b>Parcelles boisées de parc</b> Espaces de pelouses avec grands arbres plantés localisés dans la partie est et sud de la zone</p>
--------------------------------------	---	--

### Principaux milieux présents



**Massifs et parterres**  
Espaces très entretenus et comprenant des espèces horticoles herbacées mais aussi arbustives. Ils

sont ponctuellement présents au sein des pelouses sous forme de massifs, sur un rond-point ainsi qu'aux abords de certains bâtiments. Seuls les principaux ont été cartographiés.



**Haies**  
Alignement d'arbres bordant le site composé le plus souvent d'essences horticoles. Les haies les plus denses sont

présentes à l'est et au sud de l'aire d'étude. Elles se limitent à quelques arbres au nord côté rue Robespierre.

Des éléments évidents permettent-ils d'identifier d'ores et déjà des enjeux écologiques importants et/ou ayant des implications réglementaires sur le site ?

OUI / NON

Les éléments d'ores et déjà identifiés sur le site, constituant des enjeux écologiques importants et/ou ayant des implications réglementaires sont résumés dans le tableau ci-après.

Présence avérée d'espèces protégées : <input type="checkbox"/> Flore <input checked="" type="checkbox"/> Insectes <input checked="" type="checkbox"/> Reptiles <input type="checkbox"/> Amphibiens <input checked="" type="checkbox"/> Mammifères <input checked="" type="checkbox"/> Oiseaux		
Espèces ou cortèges d'espèces à enjeu	Niveau d'enjeu écologique	Réglementation
<p>Les chiroptères :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pipistrelle commune (<i>Pipistrellus pipistrellus</i>)</li> <li>- Pipistrelle de Kuhl (<i>Pipistrellus kuhlii</i>)</li> <li>- Noctule de Leisler (<i>Nyctalus leisleri</i>)</li> <li>- Murin à oreilles échancrées (<i>Myotis emarginatus</i>)</li> <li>- Groupe Pipistrelle de Kuhl/Nathusius</li> <li>- Groupe Sérotines/Noctules</li> </ul>  <p>Figure 4 : Noctule de Leisler (dessin © Delenclos, 2012)</p>	<p><b>Moyen sur les arbres favorables au gîte</b> (Faible sur les territoires du chasse (pelouses)) // <b>Fort / Très fort</b></p>	<p><b>Protection Nationale / Annexe II Directive Habitats (Natura 2000) pour le Murin à oreilles échancrées</b></p>
<p>Les insectes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Grand Capricorne (<i>Cerambyx cerdo</i>)</li> </ul>	<p><b>Moyen / Fort / Très fort</b></p>	<p><b>Protection Nationale / Annexe II Directive Habitats (Natura 2000)</b></p>

Des éléments évidents permettent-ils d'identifier d'ores et déjà des enjeux écologiques importants et/ou ayant des implications réglementaires sur le site ?		OUI / NON
		
Figure 5 : Trous d'émergence de Grand Capricorne observés sur site		

Présence de zones humides nécessitant une étude de leurs fonctions ?	OUI / NON
--	-----------

Pour les habitats non listés en annexe de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié le 1er octobre 2009 (ce qui est le cas des végétations de parc) non considérés comme caractéristiques de zones humides, une expertise de sols ou des espèces végétales est nécessaire. Aucune espèce caractéristique de zone humide n'ayant été recensée et même **si la potentialité de présence de zone humide semble faible, seule une expertise pédologique complémentaire permettra de conclure à l'absence de zone humide** sur la base des 3 critères à expertiser : Flore / Végétations / sols.

Notons qu'en cas de présence de sols sableux dans lequel les traces d'hydromorphie sont peu visibles (ce qui semble le cas sur Bagatelle), une expertise des conditions hydrogéomorphologiques (analyse de la hauteur de nappe par suivi piézométrique) pourra être demandée pour conclure sur le caractère humide du milieu.

D'autres enjeux écologiques potentiels importants et/ou ayant des implications réglementaires sont-ils à considérer ?	OUI / NON
---	-----------

Les éléments pressentis sur le site qui peuvent constituer des enjeux écologiques importants et/ou qui peuvent avoir des implications réglementaires sont résumés dans le tableau ci-après :

Présence potentielle d'espèces protégées communes : <input type="checkbox"/> Flore <input checked="" type="checkbox"/> Insectes <input checked="" type="checkbox"/> Oiseaux		
<input type="checkbox"/> Amphibiens <input checked="" type="checkbox"/> Reptiles <input checked="" type="checkbox"/> Mammifères		
Espèces ou cortèges d'espèces à enjeu, potentiels	Niveau d'enjeu écologique potentiel	Réglementation potentielle
Les chiroptères : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sérotine commune (<i>Eptesicus serotinus</i>)</li> <li>- Noctule commune (<i>Nyctalus noctula</i>)</li> <li>- Barbastelle d'Europe (<i>Barbastella barbastellus</i>)</li> </ul>	<b>Moyen / Fort / Très fort</b>	<b>Protection Nationale / Annexe II Directive Habitats (Natura 2000) pour la Barbastelle d'Europe</b>



Figure 6 : arbre à cavités (trous de pics) favorable au gîte des chauves-souris arboricoles (©Biotope, 2017)

Présence d'espèces végétales exotiques envahissantes qui nécessiteront d'être prises en compte dans le projet ?

OUI / NON

## 8 Appréciation du risque biodiversité

Sur la base des éléments précédents, le niveau de « risque biodiversité » sur le site est considéré comme INTERMEDIAIRE. Les critères ayant conduit à qualifier ce niveau de risque sont listés dans le diagramme ci-après.



**Nota. :** la présence d'espèces animales protégées mais communes (ex. : Hérisson d'Europe, Rougegorge familier...) correspond au risque réglementaire « standard » lié à la biodiversité. De telles espèces sont en effet présentes sur tous les sites présentant un minimum de caractère naturel.

### RISQUE STANDARD

### RISQUE INTERMÉDIAIRE

### RISQUE ELEVÉ

Le prédiagnostic a mis en évidence des enjeux écologiques notables susceptibles de représenter une contrainte dans le cadre d'un projet d'aménagement du site.

Le repérage de terrain a en effet révélé des enjeux écologiques avérés liés à la présence d'un cortège de chauves-souris arboricoles et d'un insecte saproxylophage, le Grand Capricorne. Toutes ces espèces sont protégées ainsi que leurs habitats (les arbres matures à cavités essentiellement).

D'autres espèces de chauves-souris constituant un enjeu écologique sont potentiellement présentes sur le site.

Le repérage de terrain a révélé la présence avérée ou potentielle d'espèces de faune protégées communes (Ecureuil roux, cortège d'oiseaux communs des parcs et jardins...).

- La bibliographie et/ou les consultations effectuées ne révèlent aucun enjeu écologique particulier.
- Les zonages du patrimoine naturel ne concernent pas le site d'étude
- Aucun élément de Trame Verte et Bleue n'est à prendre en compte dans le projet.
- Le repérage de terrain n'a révélé aucune zone humide.

## 9 Bilan d'aide à la décision : Nos recommandations

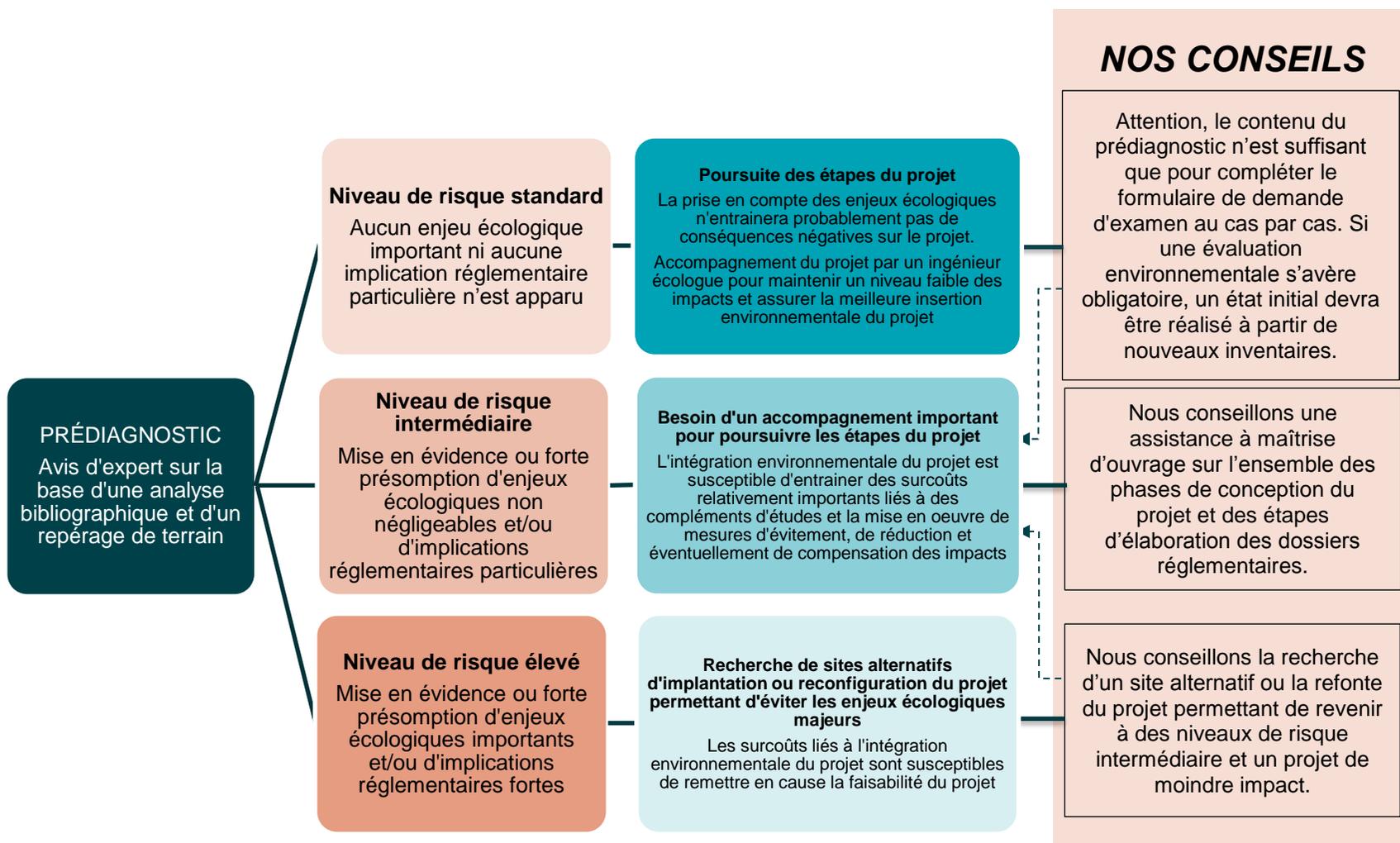
Au regard du niveau de risque identifié faut-il remettre en cause la configuration d'un projet d'aménagement sur site ?	OUI / NON	<input type="checkbox"/>	Si aucune configuration alternative ou aucun site alternatif ne peut être défini, des mesures de compensation importantes seront à prévoir
		<input type="checkbox"/>	Les enjeux écologiques sont tellement importants sur le site qu'il sera extrêmement problématique de les compenser
Au regard du niveau de risque identifié faut-il réaliser des études complémentaires ?	OUI / NON	<input type="checkbox"/>	Diagnostic complet faune, flore sur un cycle annuel
		<input checked="" type="checkbox"/>	Diagnostic écologique ciblé sur un ou plusieurs groupes biologiques
		<input type="checkbox"/>	Diagnostic approfondi des continuités écologiques
		<input checked="" type="checkbox"/>	Inventaires des zones humides et/ou d'évaluation des fonctions des zones humides
Les études complémentaires doivent-elles cibler des groupes biologiques en particulier ?	OUI / NON	<input type="checkbox"/>	Habitats naturels
		<input type="checkbox"/>	Flore vasculaire
		<input type="checkbox"/>	Mollusques
		<input type="checkbox"/>	Insectes ( <b>la présence de coléoptères saproxylophages est bien caractérisée suite au prédiagnostic</b> )
		<input type="checkbox"/>	Amphibiens ( <b>absence de milieu humide favorable</b> )
		<input type="checkbox"/>	Reptiles
		<input type="checkbox"/>	Oiseaux
		<input checked="" type="checkbox"/>	Autres expertises spécifiques
Des éléments biologiques particuliers sont-ils à prendre en compte dans le cadre de l'insertion d'un projet dans l'environnement ?	OUI / NON	<input checked="" type="checkbox"/>	Arbres favorables au Grand Capricorne et/ ou aux chauves-souris arboricoles
Compte tenu des enjeux écologiques identifiés, le présent prédiagnostic peut-il être exploité pour produire rapidement un dossier qui sera soumis à l'autorité environnementale ?	OUI / NON	<input checked="" type="checkbox"/>	Exploitation du contenu du prédiagnostic pour compléter le formulaire de demande d'examen au cas par cas qui sera adressé à l'autorité environnementale <sup>1</sup>
		<input checked="" type="checkbox"/>	Le diagnostic des enjeux écologiques doit être approfondi si le projet doit impacter des arbres potentiellement favorables aux chauves-souris et insectes arboricoles
Le prédiagnostic a-t-il révélé des opportunités liées à la biodiversité sur le site ?	OUI / NON	<input checked="" type="checkbox"/>	L'aménagement et la gestion écologique des espaces verts (plan de gestion différenciée) qui permettrait de développer et de mettre en valeur le potentiel du parc pour la biodiversité

<sup>1</sup> Art. R. 122-3 du décret n° 2016-1110 du 11 août 2016 relatif à la modification des règles applicables à l'évaluation environnementale des projets, plans et programmes

		<input checked="" type="checkbox"/>	L'évitement par le projet des arbres gîtes potentiellement favorables aux chauves-souris arboricoles et aux insectes xylophages pour préserver ces habitats protégés constituant un enjeu écologique
		<input checked="" type="checkbox"/>	La possibilité de s'appuyer sur un projet de réaménagement pour renforcer l'image « verte » de la MSP Bagatelle en mettant en œuvre une démarche exemplaire conciliant le développement d'un projet et la préservation de la biodiversité. Cette démarche volontaire peut par exemple faire l'objet d'un projet de certification environnementale intégrant une cible biodiversité (HQE, BREEAM...)

## 10 Les étapes à déclencher après le prédiagnostic écologique

Le schéma ci-après décrit les différentes issues possibles du prédiagnostic selon le niveau de risque mis en évidence



## Glossaire

- **Continuité écologique** : Ensemble formé par des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques. Voir ci-après la définition des termes « Réservoir de biodiversité » et « Corridor écologique ».
- **Corridor écologique** : Espaces assurant des connexions entre des réservoirs de biodiversité, offrant aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie. Voir la définition du terme « Réservoir de biodiversité » ci-après pour plus de détails.
- **Enjeu écologique** : Valeur attribuée à une espèce, un groupe biologique ou un cortège d'espèces, un habitat d'espèce, une végétation, un habitat naturel ou encore un cumul de ces différents éléments. Il s'agit d'une donnée objective, évaluée sans préjuger des effets d'un projet, définie d'après plusieurs critères tels que les statuts de rareté/menace de l'élément écologique considéré à différentes échelles géographiques. Pour une espèce, sont également pris en compte d'autres critères : l'utilisation du site d'étude, la représentativité de la population utilisant le site d'étude à différentes échelles géographiques, la viabilité de cette population, la permanence de l'utilisation du site d'étude par l'espèce ou la population de l'espèce, le degré d'artificialisation du site d'étude... Pour une végétation ou un habitat, l'état de conservation est également un critère important à prendre en compte. L'enjeu écologique est indépendant du niveau de protection de l'élément écologique considéré et possède une connotation positive en termes de biodiversité.
- **Implication réglementaire** : Habitat ou espèce protégé que le maître d'ouvrage doit éviter de détruire afin de respecter la réglementation internationale, nationale ou locale. Voir le terme « Protégé » ci-après pour plus de détails.
- **Patrimonial** : Ce terme renvoie à des espèces, végétations ou habitats qui nécessitent une attention particulière, du fait de leur statut de rareté et/ou de leur niveau de menace à une échelle locale, départementale, régionale, nationale ou supérieure. Ce qualificatif est indépendant du statut de protection de l'élément écologique considéré.
- **Protégé** : Habitat qu'il est interdit de détruire ou espèce qu'il est interdit de chasser, pêcher, cueillir, détruire, et parfois transporter, vendre, acheter, à tous les stades de développement (œufs, jeunes, adultes) et produits dérivés (peaux, plumes, écailles...), selon une réglementation internationale, nationale ou locale. Pour certaines espèces, sont par ailleurs interdites, la destruction, l'altération ou la dégradation de tout ou partie de leur habitat de vie.
- **Réservoir de biodiversité** : Espaces dans lesquels la biodiversité, rare ou commune, menacée ou non menacée, est la plus riche ou la mieux représentée, où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie (alimentation, reproduction, repos) et où les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement, en ayant notamment une taille suffisante. Ce sont des espaces pouvant abriter des noyaux de populations d'espèces à partir desquels les individus se dispersent, ou susceptibles de permettre l'accueil de nouvelles populations d'espèces.
- **Risque biodiversité** : Risque lié à la biodiversité quant à la faisabilité d'un projet d'aménagement sur le site d'étude. Ce risque prend en compte le niveau d'impact potentiel du projet sur la biodiversité et l'ampleur des mesures d'évitement, de réduction d'impact et/ou de compensation qu'exigeront les services instructeurs.
- **Zonage d'inventaire du patrimoine naturel** : Surface reconnue pour son intérêt écologique, qui n'est pas protégée mais qu'il doit être prise en compte dans les projets d'aménagement du territoire afin d'y préserver la biodiversité.
- **Zonage réglementaire du patrimoine naturel** : Surface bénéficiant de dispositifs réglementaires destinés à assurer la pérennité des espèces et des habitats. En France, ces zonages sont notamment les suivants : Parcs Nationaux (PN) ; Réserves Naturelles Nationales (RNN) ; Réserves Naturelles Régionales (RNR) ; Arrêté Préfectoral de Protection de BIOTOPE (APPB ou APB) ; Sites Natura 2000 [propositions de Sites d'Importance Communautaire (pSIC), Sites d'Importance Communautaire (SIC), Zones Spéciales de Conservation (ZSC), Zones de Protection Spéciale (ZPS)] ; sites classés et sites inscrits quand ils concernent des éléments du patrimoine naturel.

 Il existe trois catégories de zonages d'inventaire du patrimoine naturel : les Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Floristique et Faunistique (ZNIEFF) de types I et II et les Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO).



**Siège social :**

22 boulevard Maréchal Foch - BP58 - F-34140 Mèze

Tél. : +33(0)4 67 18 46 20 - Fax : +33(0)4 67 18 65 38 - [www.biotope.fr](http://www.biotope.fr)